



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE, DE LA CULTURE ET DES ARTS
CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

PLAN INTERIMAIRE DE L'EDUCATION 2013-2015

Janvier 2013

PREFACE

Le Gouvernement comorien a choisi de faire de l'éducation un moteur du développement socio-économique du pays. Cette option politique, déjà présente dans le programme du Chef de l'Etat, est reprise dans la Lettre de mission qu'il a adressée au Ministre de l'Education Nationale selon ces termes : « Votre action [...] devra accroître la contribution de vos secteurs de compétence au développement durable de l'Union des Comores, à travers l'accumulation, avec équité, du capital humain à travers l'atteinte des OMD en termes de scolarisation, de rétention et de réduction des disparités de genres et spatiales, ainsi que l'amélioration de la qualité, à tous les niveaux, de l'éducation nationale, la promotion de la recherche scientifique, la sauvegarde, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel national, l'épanouissement de notre jeunesse et le développement du sport ».

C'est pour outiller cette orientation politique que le Ministère de l'Education a mis en place un chantier d'élaboration de réformes de l'ensemble du système éducatif au travers des différents sous-secteurs qui le composent : le préélémentaire, le primaire, le secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'enseignement supérieur, la recherche ainsi que le partenariat pour l'éducation et la gestion sectorielle.

Notre volonté de réformer notre système éducatif vise à le rendre plus efficace et plus performant tout en garantissant les exigences de la qualité et de l'équité. Nous voulons assurer une éducation pour la population comorienne allant de la petite enfance aux adultes. Nous voulons que chacun puisse avoir l'occasion de se former pour acquérir les capacités nécessaires à son épanouissement personnel et au développement du pays. Nous avons la ferme intention de faire de l'éducation nationale, non pas seulement une source de dépense, mais aussi un levier de développement : améliorer les conditions de vie de la population et perfectionner ses moyens d'existence.

Dans le processus de formalisation des réformes, quatre documents importants ont été produits : le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN), la Note de cadrage sectorielle de l'éducation, la Lettre de politique éducative et le Plan Intérimaire de l'Education pour la période 2013/2015. Sur la base des objectifs stratégiques définis dans la Note de cadrage et dans la Lettre de Politique, le processus d'élaboration d'un Plan Directeur de l'Education couvrant la période 2015/2020 va être initié dès cette année.

Pour être efficaces, nous nous devons d'être méthodiques dans la conception, mais aussi dans la mise en œuvre. Nous esquissons le cap pour réformer notre système éducatif. Nous disons ce que cela induit du point de vue scientifique et pédagogique. Nous précisons ce que cela implique comme actions nécessaires en faveur de la recherche des fonds. Nous clarifions les conditions et les modalités d'une mobilisation et d'une gestion rationnelle des ressources humaines. Nous convenons avec nos partenaires techniques et financiers d'un cadre partenarial en faveur de la mise en œuvre de notre politique éducative. Enfin, après avoir « co-élaboré » les projets de réformes avec les différents acteurs et partenaires du système éducatif, nous nous préparons à collaborer avec tous ceux qui en exprimeront la volonté dans la mise œuvre effective des réformes.

Le Ministre de l'Education Nationale

Mohamed Issimaïla

TABLE DES MATIERES

Préface	ii
Table des matières	iii
Abréviations	vi
Résumé exécutif	viii
Introduction	x
I. CONTEXTE COMORIEN	11
I.1 CARTE ET FICHE PAYS.....	11
I.2 CONTEXTE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	11
I.3 CONTEXTE SECTORIEL	12
I.3.1 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF	12
I.3.2 PRINCIPAUX ELEMENTS DU DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF AUX COMORES	13
I.4 JUSTIFICATION D'UN PLAN INTERIMAIRE DE L'EDUCATION (PIE) ET PREPARATION A L'ELABORATION D'UN PLAN SECTORIEL COMPLET	17
I.4.1 SITUATION DE FRAGILITE.....	17
I.4.2 FAIBLESSE DES CAPACITES	17
I.4.3 COOPERATION INTERNATIONALE MITIGEE.....	18
I.4.4 ARTICULATION DU PIE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS.....	18
II. POLITIQUE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'EDUCATION	19
II.1 LA POLITIQUE DE L'EDUCATION	19
II.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'EDUCATION	19
II.3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'EDUCATION	21
III. AXES PRIORITAIRES ET STRATEGIES D'INTERVENTION	23
III.1 SOUS-SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE	23
III.1.1 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DES PARENTS POUR LA PRISE EN CHARGE DES 0-3 ANS	23
III.1.2 ACCROISSEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DU PRÉSCOLAIRE DESTINÉE AUX ENFANTS DE 4 À 5 ANS	23
III.1.3 AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES TOUT-PETITS	23
III.2 SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	24
III.2.1 EXTENSION DE L'ACCES ET AMELIORATION DE LA RETENTION.....	24
III.2.2 STIMULATION DE LA DEMANDE.....	24
III.2.3 EXTENSION DE L'ACCES AUX ENFANTS VICTIMES DE HANDICAPS	25
III.2.4 AMELIORATION DE L'EFFICACITE INTERNE	26
III.2.5 REVISION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS SELON L'APC	26
III.2.6 ACQUISITION ET DISTRIBUTION DE MANUELS ET MATERIELS DIDACTIQUES	26
III.2.7 REHABILITATION DES CIPR	26
III.2.8 RENFORCEMENT DE L'ENCADREMENT ET DU SUIVI PEDAGOGIQUES	27
III.2.9 PILOTAGE DE LA QUALITE PAR DES TESTS STANDARDISES	27

III.3	SOUS-SECTEUR DE L'ALPHABETISATION	28
III.3.1	ELABORATION DE POLITIQUE, STRATEGIE ET PROCEDURES D'ALPHABETISATION	28
III.3.2	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE.....	28
III.3.3	DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF POST ALPHABETISATION PRE PROFESSIONNELLE	29
III.4	SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	29
III.4.1	ELABORATION DES FASCICULES ET MANUELS SCOLAIRES	29
III.4.2	REHABILITATION/CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES	29
III.4.3	FORMATION CONTINUE DES PROFESSEURS ET DIRECTEURS DE COLLEGES	29
III.5	SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	30
III.5.1	ELABORATION DE LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .	30
III.5.2	EXPANSION QUANTITATIVE DE L'OFFRE EN ENSEIGNEMENT DES METIERS ET FORMATION PROFESSIONNELLE.	30
III.5.3	STRUCTURATION DE L'OFFRE DU SOUS-SECTEUR AUTOUR DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	30
III.6	SOUS-SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	31
III.6.1	DIVERSIFICATION DES FILIERES	31
III.6.2	COOPERATION INTERNATIONALE.....	31
III.6.3	AMELIORATION DE LA RECHERCHE.....	32
III.7	SOUS-SECTEUR DE LA GESTION SECTORIELLE	32
III.7.1	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEN.....	32
III.7.2	SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	33
III.7.3	INSTITUTIONNALISATION DE LA CARTE SCOLAIRE	33
III.7.4	SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	33
III.7.5	SYSTEME DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CENTRALE ET INSULAIRES.....	34
III.7.6	PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET SUIVI-EVALUATION DU PIE	34
III.7.7	COORDINATION OPERATIONNELLE DU PIE	35
III.7.8	EDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCES	35
III.8	DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES TRANSVERSALES.....	35
III.8.1	MESURES D'EQUITE	35
III.8.2	EQUITE ET COMPETENCES DE LA VIE COURANTE : VIH/SIDA, CATASTROPHES NATURELLES, ENVIRONNEMENT ET VERDISSAGE, PAIX	36
IV.	COUT ET FINANCEMENT DU PLAN	37
IV.1	CONTEXTE DE BASE.....	37
IV.2	LE CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME DE L'EDUCATION	38
IV.2.1	CONSTITUTION DU CDMTE.....	38
IV.3	EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES	39
IV.3.1	EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR PROGRAMME	39
IV.3.2	EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES PAR NATURE DE DEPENSES.....	40
IV.4	BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PIE.....	40
IV.4.1	LE PLAN TRIENNAL D'ACTIVITES BUDGETISE	40
V.	MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI-EVALUATION	43
V.1	MODALITES D'EXECUTION	43

V.1.1	RESPONSABILITE GENERALE D'EXECUTION	43
V.1.2	COORDINATION OPERATIONNELLE NATIONALE	43
V.1.3	COORDINATION OPERATIONNELLE INSULAIRE.....	43
V.2	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	43
V.2.1	SERVICE DES PROJETS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION	44
V.2.2	RESPONSABLE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS SECTORIELS.....	44
V.2.3	RESPONSABLE DES VOLETS ET SOUS VOLETS DU PLAN	44
V.2.4	PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES.....	44
V.3	MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION	45
V.3.1	PILOTAGE ET COORDINATION NATIONALE.....	45
V.3.2	OUTILS DE SUIVI-EVALUATION	46
V.3.3	MECANISME D'EVALUATION INTERNE.....	46
V.3.4	MECANISME DE SUIVI EXTERNE	47
V.3.5	MECANISME DE COORDINATION DES PTFs.....	47
VI.	RISQUES ET IMPACTS	48
VI.1	RISQUES LIES AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME.....	48
VI.1.1	RISQUES INSTITUTIONNELS	48
VI.1.2	RISQUES BUDGETAIRES	48
VI.2	RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE	48
VI.2.1	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	48
VI.2.2	MANUELS SCOLAIRES.....	49
VI.2.3	SCOLARISATION DES HANDICAPES	49
VI.2.4	GESTION DU PROJET FINANCE PAR LE GPE	49
VI.3	IMPACTS ATTENDUS DU PLAN	50
VI.3.1	REDUCTION DE LA PAUVRETE	50
VI.3.2	PROMOTION DE L'EGALITE ET DE LA CULTURE GENRE.....	50
VI.3.3	RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN	50

ABREVIATIONS

APC : Approche par les compétences
ALECSO : Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences
BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID : Banque islamique de développement
BIT : Bureau international du travail
BTS : Brevet de technicien supérieur
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
UCCIA : Union de Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture
CDMTE : Cadre des dépenses à moyen terme de l'éducation
CEIA : Commissariat de l'Education dans l'Ile Autonome
CEP : Certificat d'études primaires
CESU : Centre d'éducation en situation d'urgence
CGP : Commissariat général au plan
CHR : Centre Hospitalier Régional
CIPR : Circonscription d'inspection pédagogique régionale
CNDRS : Centre National de documentation et de recherche scientifique
CONFEMEN : Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage
CUFOP : Centre universitaire de formation permanente
DAF : Direction des affaires financières
DAPL : Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
DGPE : Direction Générale de la Planification de l'Education
DGESR : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
DGET : Direction Générale de l'Enseignement Technique
DGPPE : Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement
DFEE : Diplôme de Fin d'Etudes Elémentaires
DRH : Direction des ressources humaines
DSCRIP : Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DUT : Diplôme universitaire de technologie
ECR : Enseignement coranique rénové
EPT : Education pour tous
ETFP : Enseignement technique et formation professionnelle
FADC : Fonds d'appui au développement communautaire
FTI : Fast track initiative (Initiative de mise en œuvre accélérée)
GPE : Global partnership for education (Partenariat mondial pour l'éducation)
GTSE : Groupe technique de suivi de l'éducation
IDA : International Development Association
IDH : Indice de développement humain
IFERE : Institut de formation des enseignants et de recherche en éducation
IGEN : Inspection Générale de l'Education Nationale
ISESCO : Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
IUT : Institut universitaire de technologie
JICA : Japan international cooperation agency
MEFP : Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MLA : Monitoring learning achievement
OIF : Organisation internationale de la francophonie
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
ONG : Organisation non gouvernementale
PASEC : Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIB : Produit intérieur brut
PIE : Plan intérimaire de l'éducation
PPTE : Pays pauvres très endettés

PSE : Politique sectorielle de l'éducation
PTAB : Plan triennal d'activités budgétisé
QCM : Question à choix multiples
REM : Ratio élèves/maître
RESEN : Rapport d'état du système éducatif national
PTF : Partenaires techniques et financiers
UDC : Université des Comores
UE : Union européenne
UNESCO : United nations education science and culture organisation
UNICEF : United Nations Children's Fund / Fond des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME EXECUTIF

Le Plan Intérimaire de l'Education 2013-2015 est le fruit d'un processus de planification sectorielle qui a démarré en 2010 par l'élaboration du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN). Cet exercice a été mené sous le leadership et la coordination active du Ministère de l'Education National, en collaboration avec les Commissariats en charge de l'Education des Iles Autonomes et ses partenaires de l'Education. Ce résumé synthétise les différentes parties du document.

Contexte comorien

L'archipel des Comores est composé de quatre îles situées à l'entrée du canal de Mozambique, au Nord-Ouest de Madagascar. Indépendantes depuis 1975, les Comores réclament toujours la souveraineté territoriale sur la quatrième île, Mayotte, restée sous administration française. La population de l'Union des Comores est estimée à 691 000 habitants en 2010. Le taux d'accroissement moyen annuel de population est de 2.28% au cours des 10 dernières années. Pour les 10 années à venir, le rythme de croissance de la population scolarisable restera très soutenu pour la tranche d'âge de 6-11 ans (2% par an entre 2010 et 2020), et de 1,8% pour la tranche de 12-18 ans dans la même période.

Le pays a connu une longue période d'instabilité qui a créé une situation politique, économique et sociale extrêmement fragile. Le PIB en termes réels a certes connu ces derniers temps un accroissement significatif de l'ordre de 1,5% par an entre 1993 et 2010, mais l'indice de développement est de 0,433 et place les Comores au 163^e rang sur 185 pays. Toutefois, l'Union des Comores vient de franchir le point d'achèvement de l'IPTE en décembre 2012, ce qui ouvre par conséquent des perspectives nouvelles pour le pays.

Sur le plan éducatif, le RESEN souligne une couverture très faible au niveau préélémentaire (5% en 2010), et relativement satisfaisante au primaire (103% en 2010). Les niveaux secondaire, technique/professionnel et supérieur accueillent peu d'élèves par rapport à la demande scolaire. La qualité des enseignements et des apprentissages est médiocre à tous les niveaux d'enseignement. Cela traduit d'énormes gaspillages des ressources publiques allouées à l'éducation.

Pour toutes ces raisons liées à la fragilité institutionnelle et politique du pays, aux faibles capacités nationales et au climat de coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le MEN a opté pour l'élaboration du PIE en vue de mieux préparer le plan sectoriel complet, après la mise en place du prochain cadrage macro-économique du pays.

Politique et orientation

La politique nationale de l'éducation tracée d'ici à 2015 s'articule autour de trois options prioritaires : (i) progresser vers l'atteinte des objectifs de l'EPT et des OMD ; (ii) créer les conditions d'optimisation des ressources allouées à l'éducation ; et (iii) améliorer la gestion et le pilotage basé sur les résultats. Les orientations stratégiques ainsi définies visent à inscrire le système éducatif dans la dynamique du développement du pays. Ces orientations s'alignent sur une vision sectorielle globale, une convergence entre les atouts internes du système, le développement des capacités, l'accroissement de l'égalité des chances, jusqu'à la gestion de l'aide au développement. Les objectifs stratégiques sont aussi déclinés pour les sept sous-secteurs retenus (petite enfance, élémentaire, alphabétisation, secondaire, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur et gestion sectorielle). Le Plan vise 34,4% de couverture scolaire pour la petite enfance, un taux d'accès à l'école de 93%, un taux d'achèvement du cycle primaire de 74%, un taux de redoublement scolaire à moins de 20%, une réduction à 40% de la proportion d'analphabétisme du groupe des 15-45 ans, la prise en charge de 40% des enfants en fin de cycle primaire et collège dans l'ETFP, l'application effective des heures d'enseignement dans le secondaire, la régulation des effectifs et le développement de l'enseignement à distance au sein de l'UDC, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles aux niveaux central et décentralisé.

Axes prioritaires et stratégiques d'intervention

Au total trente-deux (32) axes prioritaires spécifiques et deux (2) axes prioritaires transversaux (mesures d'équité et compétences de la vie courante) sont identifiés et leurs stratégies d'intervention clarifiées pour concrétiser les objectifs stratégiques des différents sous-secteurs. Les axes

d'intervention se focalisent sur : (1) la sensibilisation et l'éducation des parents, l'accroissement de l'offre du préélémentaire et l'amélioration du dispositif d'encadrement des tout petits ; (2) la stimulation de la demande, l'extension de l'accès aux enfants souffrant de handicap, l'amélioration de la rétention, l'amélioration de l'efficacité interne, la révision des curricula de l'APC, la production des manuels scolaires, le renforcement de l'encadrement pédagogique et le pilotage de la qualité par des tests standardisés au primaire ; (3) l'élaboration de la politique de l'alphabétisation, le développement de l'offre de l'alphabétisation fonctionnelle, et le développement du dispositif post-alphabétisation préprofessionnelle ; (4) l'élaboration des fascicules et manuels scolaires, la construction des infrastructures scolaires et la formation continue des professeurs et chefs d'établissement au niveau du secondaire ; (5) l'élaboration de la politique de l'ETFP, l'expansion de l'offre de formation et la structuration de la formation professionnelle autour du partenariat public-privé ; (6) la diversification des filières, le renforcement de la coopération internationale, l'amélioration de la recherche ; (7) le renforcement des capacités du MEN et des CEIA, le système d'information statistique de l'éducation, l'institutionnalisation de la carte scolaire, le système de communication, le système de gestion des ressources humaines central et décentralisé, la programmation budgétaire, la coordination du PIE et l'éducation en situation d'urgence.

Coût et financement du PIE

Le RESEN a fait état de dépenses publiques courantes de 9 800 millions de FC pour l'éducation, soit 20,4% des dépenses de l'Etat ou encore 4,9% du PIE. Ces valeurs, bien que favorables, doivent être améliorées. L'Etat s'est engagé à augmenter progressivement la part du budget de l'Etat alloué à l'éducation jusqu'à hauteur de 25% en 2020. Le cadrage financier établi dans le cadre du PIE permet d'avoir un budget sectoriel cohérent en utilisant une approche et des outils de programmation budgétaire. Ainsi, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'Education (CDMTE) est constitué, et représente une Base de Données budgétaire de l'éducation (BDBE) pour la période 2013-2015. Le financement global du PIE s'élève à 61 673 millions de FC (soit 37 545 millions de fonctionnement et 24 128 millions d'investissement) dont 63,2% correspondent au budget de l'Etat. La répartition annuelle des dépenses courantes et d'investissement est aussi donnée pour situer les efforts à consentir en termes de mobilisation, mais aussi d'exécution financière. Les quatre grands sous-secteurs qui consomment la grande partie des financements sont le primaire (35,1%), le secondaire (29,3%), l'ETFP (12%) et l'enseignement supérieur (10,1%). Toutefois, en termes d'investissement, on trouve le primaire (38,1%), l'ETFP (21%), le secondaire (12,7%) et la petite enfance (11%).

Modalités d'exécution, suivi et évaluation

La modalité principale d'exécution retenue dans le cadre du PIE est l'approche par projet. La responsabilité première dans la coordination des projets revient au MEN, en sa qualité d'autorité nationale, chargée de veiller à l'exécution des engagements du Gouvernement en matière d'éducation et de formation, en collaboration avec les CEIA. Des mécanismes de coordination nationale et insulaire seront instaurés pour assurer une bonne mise en œuvre du PIE. Le service des projets de la Direction Générale de la Planification et la Direction Administrative et Financière (DAF) joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre du PIE. Le premier sera chargé de veiller sur les unités de gestion des projets, et l'autre d'assurer que le budget de l'Etat alloué à l'éducation reflète les besoins du secteur. Le suivi-évaluation sera fait à travers les structures existantes (surtout GTS) élargies pour impliquer les autres acteurs, comme les PTF. Les mécanismes de suivi interne et externe sont renforcés à travers des outils de références unifiés et des revues trimestrielles.

Risques et impacts

Deux niveaux de risques majeurs sont identifiés, à savoir les risques liés au fonctionnement du système et de mise en œuvre du PIE. Dans le 1^{er} cas, on note les risques institutionnels relatifs à la stabilité politique, notamment les conflits de compétences et les risques budgétaires qui peuvent traduire des allocations des ressources non cohérentes avec le CDMTE. Dans le 2^e cas, on désigne les risques en matière de construction, de gestion des manuels scolaires et de scolarisation des enfants souffrant de handicap. En termes d'impact, le PIE vise à produire des changements significatifs dans la réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité du genre, qui sont deux facteurs essentiels du renforcement du capital humain et social.

INTRODUCTION

Le Plan Intérimaire de l'Education (PIE) couvre la période allant de 2013 à 2015 et sera suivi de l'élaboration d'un Plan Directeur de l'Education couvrant la période 2015-2020. Les deux documents seront nécessairement complémentaires puisque, dans les deux cas, les objectifs stratégiques de référence sont ceux qui sont définis dans la Note de cadrage sectorielle de l'éducation et dans la Lettre de politique éducative des Comores.

Le PIE est composé de 7 parties ainsi intitulées :

1. Le Contexte
2. La politique et les orientations stratégiques de l'éducation
3. Les axes prioritaires et la stratégie d'intervention
4. Le coût et le financement du plan
5. Les modalités d'exécution et de suivi-évaluation
6. Les risques et les impacts
7. Les annexes

Le contenu développé dans chacune de ces parties est guidé par l'exigence de traduire en actions à réaliser les choix stratégiques adoptés dans la Note de cadrage et la Lettre de politique, qui ont eux-mêmes vocation à permettre la résolution des problèmes identifiés dans le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN). Ce dernier document fait l'état des lieux du secteur de l'éducation en mettant l'accent sur l'analyse des problèmes dont la résolution se présente comme un défi pour les autorités politiques, les responsables du secteur, les acteurs du système et les partenaires techniques et financiers.

L'élaboration du PIE a suivi un processus participatif qui a impliqué les principaux acteurs de l'éducation aux niveaux des îles et de l'Union, ainsi que les partenaires techniques et financiers, y compris les organisations non gouvernementales et la société civile. Ce processus a commencé depuis 2010 dans le cadre de l'élaboration du RESEN et a abouti aux Assises nationales de l'éducation tenues en décembre 2012.

Le présent plan constitue donc l'instrument de référence des efforts à conduire dans le secteur pour les trois années à venir et s'inscrit aussi dans le cadre du Partenariat Mondial pour l'Education (GPE).

Le PIE sera largement diffusé à tous les décideurs et responsables au niveau de l'Union et dans les îles, mais aussi aux différents partenaires de la coopération bi et multilatérale, aux organisations non gouvernementales et aux acteurs de la société civile, de manière à capitaliser cet outil d'action et de plaider pour le développement du secteur.

I. CONTEXTE COMORIEN

I.1 Carte et fiche pays

L'Union des Comores est un archipel situé dans l'Océan Indien à l'entrée du canal du Mozambique au Nord-Ouest de Madagascar. Il est composé de quatre îles : Ngazidja, Ndzواني, Mwali et Maore, mais cette dernière est restée sous administration française après l'Indépendance. Ancienne colonie française, les Comores proclament leur indépendance le 06 juillet 1975 et réclament leur souveraineté sur le territoire de Mayotte afin de couvrir la totalité de l'archipel.

La population comorienne est issue d'un peuplement mixte d'origine africaine, arabe et asiatique, uni culturellement et parlant la même langue, le Shikomori. Il y a eu un mélange de clans patrilinéaires et matrilinéaires qui a donné à la société comorienne une complexité originale. Toutefois, les rites et les pratiques de l'islam dominant la culture comorienne et renforcent la foi à la religion musulmane. Cette culture préserve et valorise les traditions ancestrales de cohésion et de solidarité communautaire.

Entre 1980 et 2010, la population des trois îles sous administration de l'Union des Comores a plus que doublé, passant de 329 000 à 691 000 habitants. C'est la preuve d'une croissance globale relativement forte mais avec une réduction progressive du taux annuel qui est passé de 2,90% entre 1980 et 1990 à 2,34% entre les années 1990 et 2000, et 2,28% entre 2000 et 2010. Cette réduction du taux de croissance global de la population devrait se poursuivre selon les projections des Nations-Unies.

En 2010 il est estimé que l'île de Ngazidja, avec 353 000 habitants, compte un peu plus de la moitié de la population totale du pays, alors que l'île de Mwali n'en compte que 45 000 ; l'île de Ndzواني, pour sa part, compte 293 000 habitants. La distribution de la population se répartit entre 72% pour le milieu rural et 28% pour le milieu urbain. Quant à la densité de la population, elle s'établit au chiffre relativement élevé de 272 habitants au kilomètre carré, avec toutefois des variations entre les trois îles (260 à Ngazidja, 108 à Mwali et de 556 à Ndzواني).

Selon les projections (RESEN 2012), le pays connaît une période de transition démographique qui durcit progressivement la pression sur le système éducatif. Le phénomène s'observe à travers la structure de la population scolarisable par tranche d'âge, qui montre un accroissement rapide dans les dix années à venir de la tranche d'âge 6-11 ans (2% par an de 2010 à 2020), alors qu'il n'était que de 1,9% dans les dix années passées (de 2000 à 2010). La pression sera plus forte dans la période de 2010 à 2015, estimée à 2,6% par an. Pour la tranche des 12-18 ans, l'accroissement évoluera au rythme de 1,8% par an, alors que dans le passé il a été moins fort (1% de 2000 à 2010).

Les Comores sont touchées par deux types d'aléas : (i) les aléas d'origine **géophysique** liés particulièrement au volcanisme actif sur l'île de la Grande Comore, mais également les éboulements ou glissements de terrain, les séismes et dans une moindre mesure les tsunamis ; et (ii) les aléas d'origine **hydrométéorologique** tels que les cyclones et les inondations, qui sont plus récurrents. Ils provoquent des dégâts importants sur les populations qu'ils rendent encore plus vulnérables, les habitations, les cultures, les infrastructures économiques et sociales. En général, l'une des principales conséquences sur l'éducation est l'arrêt momentané ou prolongé des activités pédagogiques à cause, entre autres, de la destruction/dégradation tant des infrastructures que des fournitures des élèves et autres matériels didactiques. La restauration de l'école requiert la mobilisation et l'appui de tous les acteurs, y compris des partenaires au développement.

I.2 Contexte politique, institutionnel, économique et social

Pendant plusieurs années, le pays a connu une instabilité politique chronique caractérisée par de nombreux coups ou tentatives de coups d'Etat. L'amélioration du climat politique et les réformes constitutionnelles engagées ont permis de mener à bien en 2006, puis en 2010, les processus

électorales au terme desquels, successivement, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et Dr Ikililou Dhoinine ont été portés à la Présidence de l'Union.

Grâce à ces réformes, les structures institutionnelles de l'Union (Ministères) et des îles (Commissariats) ont été mises en place avec des compétences et des charges bien déterminées et complémentaires. Dans le secteur de l'éducation par exemple, le Ministère de l'Education Nationale a la charge de la conception des politiques et des programmes d'éducation, de leur suivi-évaluation ainsi que de la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon la Constitution comorienne, « Relève de la compétence des îles autonomes la construction, l'équipement et l'entretien ainsi que la gestion des établissements d'enseignement et des personnels, préscolaires, primaires et secondaires », mais aussi « la formation professionnelle locale de base ». Il faut signaler que la gestion de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle relève de la double tutelle du MEN et du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au niveau de l'Union. Bien que, depuis 2005, un mécanisme de régulation du secteur de l'éducation (les Conférences Nationales de l'Education) ait été mis en place et permette des concertations régulières entre les principaux responsables du système aux niveaux de l'Union et des îles, plusieurs défis restent à relever pour une gestion efficace du système éducatif comorien.

La dégradation du climat politique a contribué à retarder le développement économique et social du pays. L'économie comorienne n'a pas encore récupéré des conséquences de cette période d'instabilité, pas plus que de la récession économique mondiale de ces dernières années. La structure de l'économie comorienne est dominée par le secteur agricole. Le secteur tertiaire représente en moyenne 48 % du PIB mais ses effets multiplicateurs et induits restent moins importants comparés au secteur agricole.

En 2010, les performances macroéconomiques des Comores et les perspectives de croissance, ainsi que les prévisions des finances publiques, n'ont pas été à la hauteur des enjeux et des défis auxquels le pays est confronté. L'Union des Comores est prise dans un cercle vicieux de pauvreté caractérisé par un double gap : (i) un déficit extérieur du fait de la faiblesse des exportations des biens et services ; et (ii) un déficit intérieur du fait de la faiblesse de l'économie nationale. Par conséquent, le gouvernement est contraint à un endettement insoutenable, lequel provoque à son tour des transferts nets négatifs inhibant et entravant toute possibilité de financement véritable de développement économique et de réduction de la pauvreté.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a connu une croissance substantielle sur la période 1993-2010, passant de 74,6 milliards de Francs Comoriens (FC) à 210 milliards FC (une croissance à un taux d'environ 6% par an en moyenne sur la période) en termes nominaux. Mais, en termes réels, la performance a été plus modeste avec une évolution de 143,2 milliards de FC en 1993 à 185,1 milliards de FC en 2010. Ainsi, sur la base de l'évolution en termes réels, le taux moyen de croissance économique entre 1993 et 2010 serait ramené à 1,5 % par an. L'indice de développement humain (IDH) était de 0,433 en 2011, ce qui plaçait les Comores au 163^{ème} rang sur 185 pays. Toutefois, le pays a atteint en juillet 2010 le point de décision, première étape donnant accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La réduction de la dette intérimaire consentie à cet effet par les créanciers se traduit par une baisse de la pression sur les finances publiques. Le point d'achèvement, deuxième étape de ce processus, a été franchi en décembre 2012. La remise de dette qui s'ensuivra libérera des fonds complémentaires pour financer les secteurs sociaux, dont l'éducation.

1.3 Contexte sectoriel

1.3.1 Description de la structure du système éducatif

Le système éducatif comorien est organisé structurellement de la façon suivante :

- L'enseignement préélémentaire niveaux 1 et 2 qui cible les enfants de 4 à 5 ans ;

- Le cycle primaire, dont l'âge de fréquentation est la classe d'âges 6-11 ans, dure six années sanctionnées par l'obtention du diplôme de Fin d'Etudes Elémentaires (DFEE) ;
- Le collège a une durée de 4 années, et concerne théoriquement la population des 12-15 ans. L'accès au collège est contingenté par l'admission préalable à l'examen d'entrée en sixième. Il s'achève au terme des quatre années par le BEPC ;
- Le lycée dure trois années, de la classe de 2^{nde} à celle de terminale, et comprend trois filières, littéraire (séries A1, A2 et A4), scientifique (séries C et D) et de gestion (série G) ;
- Le dispositif d'enseignement supérieur est principalement représenté par l'Université des Comores, qui offre différentes filières d'études réparties entre des facultés, des instituts et des écoles.

Pour plus de détails sur la structure du système éducatif comorien, voir le Plan Directeur de l'Education 2010-2015.

I.3.2 Principaux éléments du diagnostic du système éducatif aux Comores

Un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) des Comores, démarré en 2010, a été finalisé en 2012 en vue de promouvoir une nouvelle politique éducative dans le cadre de l'Education Pour Tous (EPT). Ce diagnostic présente un état des lieux du système éducatif dont les principaux constats et défis sont résumés dans les paragraphes suivants.

Aux Comores, le taux brut de **préscolarisation** reste faible (5,1% en 2010), et 85% des effectifs sont inscrits dans les établissements privés situés en zones urbaines essentiellement. Pour assurer un accès équitable à l'éducation préélémentaire à tous les enfants, l'Etat a pris l'initiative d'accroître l'offre, notamment dans les zones rurales à travers l'introduction de l'enseignement coranique rénové (ECR) dans le système éducatif.

Avec un taux brut d'accès (TBA) à l'**enseignement primaire** de 80% (86% pour les garçons contre 74% pour les filles) et un taux brut de scolarisation (TBS) de 103%, il apparaît qu'environ 28 000 enfants de la classe d'âge de 6 à 11 ans sont non scolarisés, dont près de 12 000 n'ont jamais eu accès à l'école (40% du total). La part des enfants n'ayant pas accès à l'école est significativement plus élevée à Ndzuani (18%) que dans les autres îles (6%). Entre autres raisons de cette situation figurent : le niveau de revenu, la localisation (urbain/rural) des familles et la distance à parcourir pour atteindre l'école, quand elle induit un temps de trajet supérieur à 30 mn (offre). Il convient de noter qu'un nombre significatif de jeunes n'accèdent pas à l'école, même quand ils en ont une à proximité de leur domicile (demande). L'accès est un peu moindre pour les filles, mais l'écart est modéré. Les raisons avancées portent essentiellement sur l'offre insuffisante et/ou inadaptée dans les zones difficiles et l'absence de la stimulation de la demande des populations pauvres ou vulnérables.

En termes d'efficacité interne et de qualité des apprentissages, la fréquence des redoublements est évaluée à 29% et le taux d'achèvement est de 62% en 2010. L'indice global d'efficacité interne est de 63,5% : cela indique que 36% des ressources sont gaspillées du fait des redoublements et des abandons. L'indice spécifique attaché aux seuls redoublements est de 75%. Le RESEN a noté une insuffisance dans la formation initiale et continue des maîtres, ainsi que dans le suivi et l'encadrement des enseignants, et l'évaluation des apprentissages des élèves. Il y a aussi une absence d'allocations du budget de fonctionnement, notamment pour les moyens pédagogiques (craie, règle, équerre, compas, matériels didactiques, formation des enseignants, etc.). Notons toutefois que la taille moyenne des classes est de 30 élèves en 2010 : il est prévu de l'augmenter (36-40 élèves).

Des tests menés sur échantillon ont relevé des difficultés de maîtrise du français chez les enseignants qui se répercutent sur les apprentissages des élèves. Seuls 30% des élèves de 5^{ème} année du public atteignent les compétences de base (d'après les données de l'enquête PASEC de la CONFEMEN). L'enquête réalisée en 2008-2009 par le PASEC IX/CONFEMEN pour évaluer les acquis scolaires des élèves de 2^{ème} et de 5^{ème} années en français et en mathématiques confirme à grande échelle à la fois

l'impact négatif des lacunes en langue française sur les acquisitions en mathématiques, et le manque d'efficacité global du système d'enseignement primaire comorien : plus de 42% des élèves de 5^{ème} année interrogés en français lors du post-test ont obtenu des scores inférieurs à 25 sur 100, ce qui correspond au score qu'obtiendrait un élève qui répondrait au hasard.

Face à ce diagnostic préoccupant qui révèle une offre d'éducation insuffisante et des rendements très faibles, le gouvernement comorien affiche sa volonté de mener une profonde réforme du système éducatif visant l'universalisation du cycle primaire et l'augmentation du taux d'achèvement.

L'accroissement rapide des effectifs au niveau de **l'enseignement secondaire** premier cycle est la conséquence directe de l'augmentation des inscriptions dans le primaire. 47% de ceux qui achèvent le primaire entrent au collège ; 34% d'entre eux terminent ce cycle et accèdent presque tous au lycée. Le TBS est de 52% au collège et de 46% au lycée. Les disparités entre les sexes sont fortement marquées dans l'île de Ndzvani. Les taux de redoublement (18%) et d'abandon (9%) dans les collèges sont très élevés au niveau national. A ce niveau, l'indice d'efficacité est de 70% (soit 30% de ressources gaspillées). Selon les résultats de l'enquête MLAI (2004), moins d'un élève sur cinq en mathématiques et moins d'un tiers des élèves en sciences ont acquis des compétences acceptables correspondant au niveau d'études considéré.

Dans le secondaire 2nd cycle, la situation est meilleure car l'indice global d'efficacité est de 77%, mais les redoublements sont très concentrés en terminale (38,5%) à cause des échecs au baccalauréat et de l'insuffisance d'orientation alternative.

Concernant l'encadrement pédagogique et la qualification des enseignants, la quasi-totalité du personnel a une formation académique adéquate mais les enseignants de lycée n'ont pas bénéficié de formation pédagogique et didactique adéquate. La taille moyenne des classes/divisions est de 34 au collège et 37 au lycée, ce qui contribue aux coûts unitaires très élevés.

Il est à souligner que la presque totalité des enseignants exercent également dans les collèges et lycées privés avec un excédent de volume horaire hebdomadaire par rapport à la réglementation (7 heures). Cela impacte le volume horaire d'enseignement effectif dans le public. Le nombre moyen d'heures effectives d'un enseignant est de 13,8 h/semaine (soit 69% du service statutaire) au collège, et 11,9 h/semaine (soit 66% du service statutaire) au lycée. Cette situation contribue à alourdir le coût unitaire, car si tous les enseignants accomplissaient la totalité du service statutaire, plus de 30% des postes actuels seraient économisés sans préjudice pour les élèves. De plus, la majorité des enseignants des collèges sont monovalents (une seule discipline enseignée), alors qu'ils sont censés être bivalents (deux disciplines enseignées).

Trois types de système participent à **l'Enseignement technique et la formation professionnelle** (ETFP) des Comores : le formel public, le formel privé et l'informel. Le recensement des ETFP de 2007 chiffrait les effectifs à 7 230 apprenants répartis comme suit : 905 dans le système formel (12,5% des effectifs), 250 dans le système privé (2,8%) et 6 075 dans le système informel (84%). Le ratio élèves/maîtres (REM) est particulièrement généreux dans l'enseignement technique, soit 2,9 élèves par enseignant, ce qui indique une efficacité faible dans l'utilisation des ressources humaines.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle constituent un enjeu structurel fort pour le secteur éducatif. L'étroitesse du marché de l'emploi conduit à des situations d'inactivité, de chômage, frustration et mauvaise utilisation des crédits publics. Le chômage touche environ 50% des actifs quel que soit le niveau d'études. La part de l'emploi agricole diminue progressivement lorsqu'on monte dans la hiérarchie éducative, mais tout de même 8% des formés du supérieur sont dans l'agriculture. Les chances d'accès au marché de l'emploi moderne augmentent avec le niveau éducatif.

Le système formel public de l'ETFP est assuré au niveau supérieur par l'Université des Comores à travers ses composantes :

- l'Institut Universitaire de Technologie à Ngazidja forme des DUT en gestion, écotourisme, génie informatique, habitat et statistiques ;
- l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education à Ngazidja, Ndzواني et Mwali, forme les enseignants du primaire ;
- l'Ecole de Médecine et de Santé Publique à Ngazidja forme des infirmiers et des sages-femmes ;
- le Centre universitaire de formation permanente (CUFOP) à Ngazidja dispense des formations professionnelles continues et à la carte ;
- certaines de ces formations sont aussi dispensées sur les sites de l'Université des Comores à Ndzواني et à Mwali (GEA).

Le système formel public de l'ETFP est assuré au niveau secondaire par :

- l'Ecole Nationale Technique et Professionnelle à Ndzواني, qui dispense des formations techniques initiales sanctionnées par le bac technique (sciences et techniques industrielles, sciences et techniques de construction), et le CAP (techniques de froid, électricité, ...). L'établissement dispense aussi des formations continues dans les mêmes domaines ;
- l'Ecole Nationale de Pêche à Ndzواني, qui dispense des formations initiales et continues aux métiers de la pêche sanctionnées par le CAP ;
- le Centre National Horticole à Ngazidja, qui dispense une formation initiale en horticulture sanctionnée par le CAP ;
- le Centre de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Ngazidja, qui dispense des formations continues aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie ;
- le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage de Fumbuni à Ngazidja, qui dispense des formations initiales en électricité, informatique et couture.

Quant au système formel privé de l'ETFP, il s'est positionné sur les mêmes filières que l'IUT. Il recrute essentiellement les élèves qui ont échoué au baccalauréat, et ce sont surtout des formations tertiaires qui y sont dispensées.

Le système informel de l'ETFP, qui est numériquement dominant, est orienté vers les formations du secteur secondaire qui concernent essentiellement les branches de l'artisanat, la production industrielle, la construction et la maintenance. Il est animé par des associations communautaires, des ONG, les chambres consulaires, des entreprises privées, et des travailleurs qui reçoivent des apprentis. L'ETFP informel, à travers le système d'apprentissage ou « chantier école », produit de bons résultats, surtout en matière d'auto-emploi.

Les principaux défis auxquels se trouve confronté ce sous-secteur peuvent se résumer comme suit : i) une gestion éclatée entre plusieurs structures ; ii) l'absence de dispositif de pilotage et de coordination ; iii) la faible allocation de ressources financières nationales et insulaires ; iv) des formateurs de faible niveau en nombre insuffisant ; v) des infrastructures inadaptées qui réduisent leur offre à des formations très élémentaires et de faible qualité ; vi) une offre de formation peu adaptée aux besoins du marché de l'emploi (lui-même mal identifié) et quantitativement insuffisante ; vii) une problématique de dimensionnement : les établissements à couverture nationale ont des difficultés à organiser un hébergement accessible aux apprenants venant des autres îles, et les établissements à vocation insulaire ont un bassin de recrutement restreint car peu d'entreprises peuvent recevoir en stage leurs apprenants, et elles ne disposent pas de classes d'application en leur sein.

Une proportion très significative des étudiants formés dans l'**enseignement supérieur** sont exposés au chômage (49% selon l'enquête EIM de 2005) ou contraints d'accepter des emplois sous-qualifiés, créant ainsi des frustrations et des attentes déçues au plan individuel et un gaspillage de talents et de ressources au plan collectif. Ceci résulte en partie d'une régulation insuffisante des flux dans la partie

centrale du système, en raison notamment d'une insuffisante diversification des cursus dans la partie moyenne du système (en particulier d'une couverture très limitée des formations techniques et professionnelles qui seront amenées à se développer). Cette situation n'est pas satisfaisante, tant du point de vue économique que social, et tant pour la production du capital humain du pays que pour la réduction de la pauvreté. Les chances des diplômés de l'enseignement supérieur d'accéder à des emplois qualifiés du marché de l'emploi sont moindres parmi les individus plus jeunes : seuls 9% ont un emploi qualifié.

Le système éducatif enregistre des déperditions scolaires dont les taux sont de plus en plus élevés, et les enfants le quittent sans acquis solides d'**alphabétisation** et d'apprentissage, de sorte qu'ils risquent de devenir des adultes qui n'ont pas acquis le savoir-lire (de façon durable au moins) au cours de leur jeunesse. Cette situation contribue à l'augmentation du taux d'analphabétisme aux Comores. En 2000, on identifie 49,7% d'analphabètes chez les adultes d'âge compris entre 15 et 45 ans (61% à Ndzouani, 45% à Ngazidja). Plus de 75% des analphabètes sont ruraux et les pauvres sont surreprésentés, de même que les femmes (55% contre 44% pour les hommes). Le diagnostic révèle que ce sous-secteur non formel est confronté à de sérieux problèmes : absence d'une politique nationale d'alphabétisation, de programmes, de centres d'alphabétisation, d'encadreurs formés, de suivi des néo-alphabètes et de matériels didactiques.

Les disparités sociales : dans le primaire, les différenciations selon le genre sont les plus marquées (filles défavorisées / garçons). Par ailleurs, les chances de scolarisation des urbains sont plus élevées que celles des ruraux et l'écart s'intensifie quand on monte dans les niveaux éducatifs. Il n'existe pas de système d'éducation spécialisée pour les enfants souffrant de handicaps.

Concernant la **gestion de l'éducation**, trois piliers de la politique éducative ont été mis en exergue dans le RESEN : i) les ressources pour assurer le financement, ii) les politiques pour organiser les services offerts, et iii) la gestion pour mettre en œuvre les politiques éducatives définies.

En matière de ressources publiques mobilisées pour le secteur, les dépenses publiques courantes estimées s'élèvent à 9,8 milliards de FC dépensés en 2010 (soit 4,9% du PIB, 20,4% des dépenses totales de l'Etat, et 27,2% des dépenses publiques courantes hors service de la dette). Près de 95,4% des dépenses courantes sont consacrées aux salaires, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre pour les dépenses de fonctionnement hors salaires pourtant indispensables pour la qualité des services. Les ménages contribuent aussi dans les dépenses d'éducation. **La consolidation des dépenses publiques et privées donne au total 15,4 milliards de FC en 2010, dont 5,7 milliards pour les ménages. Les dépenses publiques représentent 63% et celles des ménages 37%. Ces dernières s'élèvent à 32% au primaire, 35% au collège, et 40% au lycée et dans le supérieur.**

Cette distribution atypique des dépenses courantes par niveau d'études, où le niveau primaire occupe une part spécialement faible, est contraire au cadre indicatif de l'initiative Fast Track (FTI) qui recommande que 50% de la part du budget de l'éducation soit alloué à l'enseignement primaire en vue d'accélérer la réalisation de la scolarisation primaire universelle. Par ailleurs, au plan structurel, on note une certaine concentration avec 31% des ressources globales appropriées par les 10% les plus éduqués. Au plan de la sélectivité sociale, les résidents de Ndzouani obtiennent moins de ressources (19%) que ceux de Ngazidja. De même, les filles, dans le cadre de leur scolarisation, obtiennent aussi moins de ressources (26%) que les garçons.

Pour l'organisation des services offerts, on observe que le niveau local manque de ressources. Or c'est à ce niveau que la gestion du système devrait avoir une plus forte emprise. Ainsi, pour une distribution optimale des moyens et personnels aux écoles, les établissements scolaires scolarisant plus d'élèves devraient disposer de ressources plus abondantes. Le diagnostic révèle que sur ce plan, la performance est améliorable au niveau primaire, mais correcte au niveau secondaire.

La gestion pédagogique au niveau des écoles pose également de sérieux problèmes. Il y a une forte variabilité entre écoles par rapport aux ressources par élève et aux taux de réussite au test PASEC et au

CEPE. La relation est très faible entre les deux dimensions : i) les écoles avec plus de ressources n'ont pas systématiquement de meilleurs résultats ; ii) des écoles avec des ressources comparables ont des résultats très variés. Cela signale une faible performance de la gestion pédagogique, et par conséquent son amélioration sera une stratégie essentielle pour faire progresser la qualité des services et justifier la mobilisation de ressources additionnelles.

La gestion sectorielle doit donc prêter attention à la structure du système éducatif qui a tendance à s'éloigner des besoins réels de la société. Le système a un besoin significatif d'une politique nouvelle dans laquelle il y aura globalement une amélioration vers l'achèvement du primaire, et une régulation des flux dans la partie moyenne du système avec une diversification des curricula offerts pour réduire l'analphabétisme et la pauvreté.

I.4 Justification d'un Plan Intérimaire de l'Education (PIE) et préparation à l'élaboration d'un plan sectoriel complet

I.4.1 Situation de fragilité

Depuis l'indépendance en 1975, les Comores ont connu de nombreux coups ou des tentatives de coups d'état ayant entraîné une longue période d'instabilité politique et institutionnelle. En 1997, la crise séparatiste à Ndzouani a inauguré une nouvelle ère d'instabilité politico institutionnelle, amplifiée en 1999 par un putsch qui avait intensifié la scission de l'île de Ndzouani avant que le pays ne retrouve son unité en 2001, avec l'adoption de la constitution qui a donné naissance à l'Union des Comores. Ce nouveau cadre institutionnel repose sur une large autonomie des îles caractérisée par un transfert de compétences vers ces dernières, ce qui a davantage fragilisé et affaibli le pouvoir central.

Sur le plan économique, la dégradation du climat politique a eu des répercussions sévères sur la situation macroéconomique nationale, de telle sorte que le pays a dû avoir recours en 2009 à des fonds post-crise pour la relance économique, l'amélioration des instruments financiers (avec FMI/BM), la consolidation de la paix et la stabilité (avec le Système des Nations Unies). Le RESEN a d'ailleurs confirmé cette fragilité économique dans la mesure où le rapport a révélé que l'Etat n'avait que très peu de contrôle sur les principaux agrégats macro-économiques, les recettes et les dépenses publiques.

Au niveau du secteur de l'éducation, l'autonomisation des îles a donné lieu à une dispersion des centres décisionnels au sein du système éducatif, et par conséquent à des divergences. C'est pour les atténuer et les transformer plutôt en actions constructives que le Ministère de l'Education Nationale a mis en place des instruments et mécanismes nationaux de dialogue intra sectoriel impliquant les principaux acteurs éducatifs, tant du niveau national que des îles.

I.4.2 Faiblesse des capacités

Le diagnostic présenté ci-dessus donne quelques éléments sur les faiblesses du système, y compris celles relatives à la gestion du secteur. Concernant la faiblesse des capacités en particulier, l'une des contraintes majeures est l'absence de statistiques (scolaires, sur les personnels et les finances) pour permettre une connaissance en temps réel du fonctionnement du système. Des efforts d'amélioration, tels que l'établissement d'outils de pilotage de la demande au primaire, la formation des cadres, etc., sont en cours avec l'appui des partenaires. Ils seront poursuivis lors de la mise en œuvre du PIE. On retrouve d'autres faiblesses de capacités au niveau des gestionnaires du système (planification et finances, suivi-évaluation) dans l'administration centrale et insulaire. Le renforcement des capacités est l'un des axes retenus pour améliorer la gestion du système et la gouvernance (voir III.7 p.32).

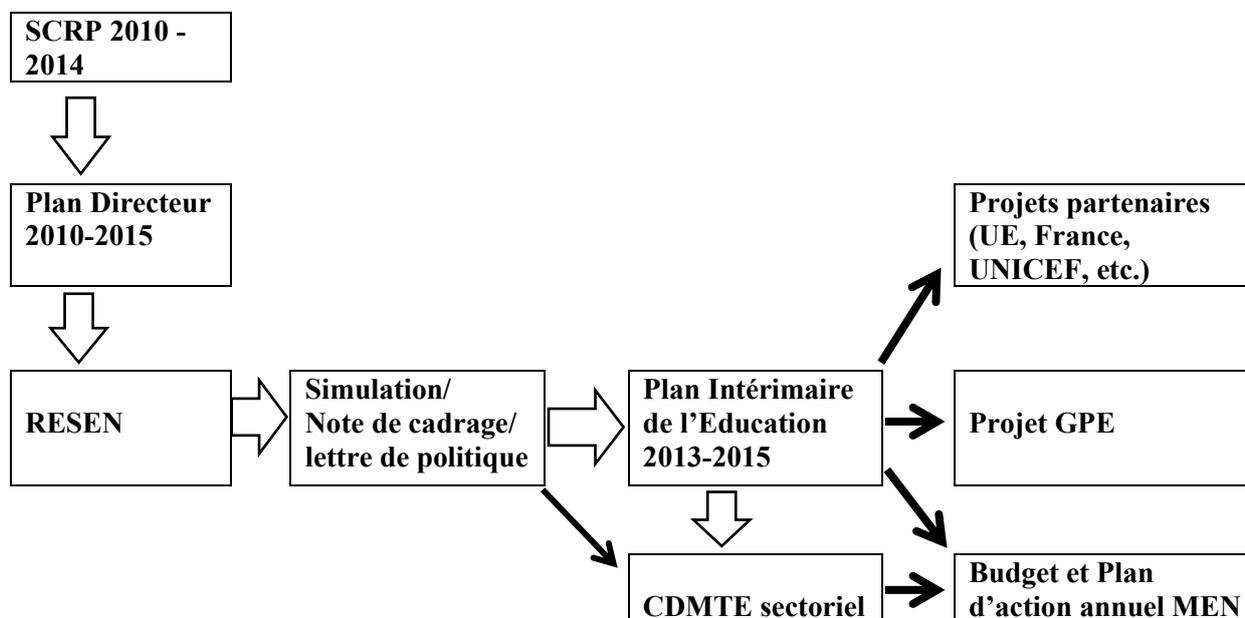
I.4.3 Coopération internationale mitigée

L'instabilité décrite ci-dessus qu'a connue le pays ne constitue pas un environnement favorable pour le développement de la coopération bilatérale et multilatérale, bien au contraire. C'est ainsi qu'à partir de 1997 le secteur de l'éducation a connu une diminution drastique des appuis des principaux partenaires au développement. Aujourd'hui encore, très peu de représentations des partenaires sont installées dans le pays malgré la reprise en douceur de la coopération internationale. Plusieurs institutions internationales d'aide intervenant aux Comores sont basées dans différents pays de la région (UE à l'île Maurice avec une antenne à Moroni depuis 2012, Banque Mondiale à Madagascar, etc.). Cette situation ne permet pas de développer une véritable politique d'aide appropriée pour le pays, en particulier pour le secteur de l'éducation. Ce Plan intérimaire se veut un outil fédérateur pour le renforcement de la coopération en vue du développement de l'éducation, et également un outil de plaidoyer pour obtenir des financements additionnels.

C'est dans ce contexte caractérisé par la fragilité, les ressources financières et les capacités des ressources humaines limitées, la raréfaction de l'aide au développement, la faible capacité institutionnelle, des rendements très faibles, que les autorités comoriennes ont décidé d'élaborer tout d'abord un Plan intérimaire pour le développement du secteur de l'éducation. Sa mise en œuvre permettra de renforcer le système des points de vue institutionnel, organisationnel, de la gestion, etc. Les conditions seront alors réunies pour élaborer un plan sectoriel complet de l'éducation.

I.4.4 Articulation du PIE avec les autres documents

Les documents élaborés à la suite du Plan Directeur 2010-2015 (notamment le RESEN, la simulation financière, la note de cadrage, la lettre de politique éducative, le Plan intérimaire, le CDMTE) s'inscrivent parfaitement dans le développement de l'approche sectorielle en éducation, tel que défini dans le DSCR 2010-2014. Ils sont directement en lien avec ce dernier, comme le montre le schéma ci-dessous.



Au terme du processus décrit dans le schéma ci-dessus, et avec la mise en œuvre du PIE qui permettra, en plus de l'amélioration de la performance du système, le renforcement des capacités des acteurs, le pays serait mieux préparé pour élaborer un plan sectoriel complet couvrant la période 2016-2020.

II. POLITIQUE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'EDUCATION

Au vu des conclusions et des analyses issues du RESEN des Comores, et tenant compte des différents documents de référence, nationaux et internationaux, relatifs à l'éducation ou traitant des problématiques de ce secteur, notamment :

- la loi portant orientation sur l'éducation ;
- les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- les objectifs de l'Education pour tous (EPT) ;
- la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) ;
- le Plan directeur de l'Education 2010-2015 ;
- les orientations et objectifs stratégiques du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ;

Une Lettre de politique éducative des Comores a été élaborée pour définir la vision du secteur à l'horizon 2020, ainsi que les principales orientations stratégiques pour sa réalisation.

II.1 La politique de l'éducation

La Politique Sectorielle de l'Education (PSE) ici définie est le résultat de séries de réflexions sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation menées par le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec ses principaux partenaires. Elle prend en compte, outre les différents documents de référence, nationaux et internationaux, relatifs à l'éducation ou traitant des problématiques de ce secteur, la Lettre de mission du Chef de l'Etat au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche, de la Culture, des Arts en charge de la jeunesse et des Sports, laquelle définit les grandes lignes de la politique du Gouvernement.

Cette politique qui vise à redresser le système éducatif sera mise en œuvre à travers un cadre et des mécanismes d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2010-2020. Elle s'articule autour de trois options prioritaires :

- a) Déployer des efforts significatifs pour progresser vers l'atteinte des objectifs de l'EPT et des OMD
- b) Créer les conditions d'optimisation des ressources de l'éducation en vue d'améliorer la qualité des services éducatifs pour leur transformation en résultats concrets chez les élèves à tous les niveaux du système éducatif
- c) Améliorer la gestion et le pilotage du système en mettant l'accent sur la culture des normes et des résultats.

La concrétisation de ces options de politique éducative se fonde sur les orientations et les objectifs stratégiques de l'éducation suivants qui, entre autres, permettront de renforcer le système éducatif dans sa capacité à élaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel complet en vue de réaliser la vision établie à l'horizon 2020.

II.2 Les orientations stratégiques de l'éducation

Dans un contexte où le défi majeur pour les Comores est d'inscrire le pays dans une dynamique de développement, le secteur de l'éducation (dont la mission est de réunir les conditions, les modalités et les moyens de production des savoirs et de leur transmission), a un rôle important et décisif à jouer. Etant donné que le savoir peut être considéré comme un bien commun et un patrimoine mondial, la

politique et les stratégies éducatives comoriennes visent à démocratiser le savoir en général, et la science en particulier, pour en faire des outils de développement à l'usage des populations en vue de produire des biens et des services qui permettront d'améliorer leurs conditions de vie et de perfectionner leurs moyens d'existence. Pour réussir dans cette mission, le système éducatif doit relever le défi d'intégrer, selon des modalités et des cadres variables, la très grande majorité de la population dans des dispositifs d'enseignement, d'apprentissage et de formation en tenant compte des caractéristiques des catégories de public concernées, d'une part, et des besoins de la vie socioculturelle et économique, d'autre part. Il doit aussi veiller à ce que les institutions et les acteurs concernés par l'éducation soient associés et impliqués dans la prise en charge et la mise en œuvre de la politique éducative, notamment à travers les orientations stratégiques ainsi définies :

1. Une vision résolument sectorielle de l'éducation qui prend en compte, dans une cohérence globale, les différents niveaux d'enseignement et de formation, les besoins de l'ensemble des bénéficiaires des services du secteur, ainsi que le dispositif de gestion et de pilotage du système éducatif, tant sur les plans technique, budgétaire que pédagogique.
2. Une recherche de convergence entre les atouts internes au secteur de l'éducation et ceux inhérents à son environnement socioéconomique, en vue d'assurer une offre éducative diversifiée qui réponde aux besoins des bénéficiaires et à ceux de l'économie nationale.
3. Le développement des capacités institutionnelles et organisationnelles (y compris technologiques et individuelles) du secteur, pour le renforcement des services centraux et décentralisés du système éducatif.
4. Une forte progression, grâce au développement de l'éducation préélémentaire, vers l'accès du cycle primaire pour tous, y compris les enfants vulnérables, défavorisés et/ou souffrant de handicaps, mais également une efficacité interne améliorée et une augmentation du taux d'achèvement à la fin de ce cycle.
5. Une chance au plus grand nombre d'enfants et de jeunes de poursuivre leur éducation dans des formules de formation générale ou de formation technique et professionnelle, à tous les niveaux d'enseignement et de formation, du préélémentaire au supérieur.
6. Une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières, tant dans les domaines administratifs que pédagogiques à travers, d'une part, la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines aux niveaux central et insulaire pour l'optimisation de la gestion et la formation adéquate du personnel, et d'autre part, la mise à jour de la carte scolaire.
7. L'amélioration de la qualité des services offerts pour cibler un standard international de qualité, à travers notamment : la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires, surtout au primaire, la révision des programmes et des manuels scolaires du primaire selon l'APC, l'acquisition et la distribution de manuels et matériels didactiques pour le préscolaire et le primaire, la formation continue des encadreurs du préscolaire, ainsi que des enseignants et chefs d'établissement à tous les niveaux.
8. Une intégration des activités de suivi et évaluation aux actions mises en œuvre pour piloter le suivi de la réalité des résultats obtenus, par le renforcement de l'encadrement et du suivi pédagogiques ainsi que le pilotage de la qualité des acquis scolaires par des tests standardisés.
9. Une prise en compte des facteurs de risques liés à l'équité, aux catastrophes naturelles et à la fragilité institutionnelle, ainsi que leur traduction en compétences de la vie.
10. Une augmentation du volume, de l'efficacité, de l'efficience et une affectation plus équitable des aides et des financements extérieurs et domestiques en faveur de l'éducation.

II.3 Les objectifs stratégiques de l'éducation

Les effets recherchés de la politique nationale de l'éducation d'ici 2015 se présentent comme suit :

Pour la Petite enfance

- Promouvoir une couverture de 34,4% en 2015 tant pour les enfants de 0 à 3 ans («éducation et appui parental») que pour ceux de 4 et 5 ans (2 années de préélémentaire, les enfants étant alors regroupés dans des structures). Une partie des enseignants proviendra d'un redéploiement du niveau primaire, suite à sa réorganisation.

Pour l'Elémentaire

- Assurer l'accès à l'école à 93% des enfants en âge légal d'inscription et l'achèvement du cycle primaire à au moins 74% (en 2015), ce qui nécessitera une réduction importante du taux de redoublement (moins de 20% en 2015).
- Augmenter la taille moyenne des classes à 40 élèves en 2015 pour une utilisation optimale des ressources publiques de l'éducation. Cependant, les dépenses courantes hors salaires doivent être augmentées pour assurer l'acquisition des biens et services importants pour la qualité des apprentissages et la stimulation de la scolarisation des familles démunies.
- Conduire la réforme APC à terme pour permettre à tous les enfants, individuellement, de recevoir des manuels scolaires dans les disciplines de base (français, mathématiques et éveil).

Pour l'Alphabétisation des adultes

- Réduire la proportion des analphabètes au sein du groupe d'âge de 15 à 45 ans à 40% à l'horizon 2015. Les interventions cibleront de façon plus intense les jeunes adultes, dans le segment d'âge compris entre 15 et 35 ans.
- Intégrer des modules préprofessionnels dans la phase post-alphabétisation (suite à des services d'alphabétisation fonctionnelle plus classiques). La stratégie sera celle du faire-faire, avec une supervision par les CIPR et les services insulaires de l'alphabétisation, qui seront créés.

Pour le Secondaire général

- Déployer des efforts très significatifs pour réduire les coûts de production des services au niveau de l'enseignement secondaire général, tout en conservant la perspective de qualité des services offerts. Il convient de suivre l'application effective de 18 heures d'enseignement hebdomadaire par enseignant et d'aménager les programmes d'enseignement pour réduire à 27 le nombre d'heures que reçoivent les élèves. La taille moyenne des divisions pédagogiques sera augmentée à 40 élèves. Les redoublements seront réduits à 10 % en 2015.

Pour l'Enseignement technique et formation professionnelle

- Développer des formules diversifiées (notamment en ciblant l'ensemble des métiers et en partenariat avec les acteurs économiques) pour accueillir 40% et 50% des jeunes qui, respectivement en fin de primaire ou de collège, ne poursuivraient pas leur scolarité dans l'enseignement général. Ainsi, le nombre de jeunes admis dans ces dispositifs est estimé à environ 3200 en 2015, ce qui constitue un véritable défi sur le plan organisationnel.

Pour l'Enseignement supérieur

- Augmenter les effectifs de l'UDC à 6 200 en 2015. Il est prévu une réduction des effectifs en droit, sciences économiques et lettres et une augmentation des effectifs en sciences et technologie au sein du secteur public présentiel.
- Assurer le développement progressif d'une formule d'enseignement à distance pour accueillir 12,5% des effectifs scolarisés dans le supérieur en 2015. Pour ces deux derniers sous-secteurs d'enseignement, des dispositifs de suivi des sortants seront mis en place.

Pour la Gestion sectorielle

- Développer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles pour le renforcement des services centraux et décentralisés (MEN et CEIA), la participation communautaire et du secteur privé, et la structuration du partenariat et des espaces de concertation. Il faut une amélioration significative de la disponibilité régulière des différentes informations (statistiques scolaires, données sur les personnels et sur les finances) qui permettent une connaissance en temps réel du fonctionnement du système. Le pilotage sur la base des résultats sera la référence à tous les niveaux du système, introduisant ainsi une nouvelle culture de gestion : cela prendra forcément un peu de temps avant que cette approche apporte ses fruits, mais c'est une raison pour qu'on s'attèle à cette tâche sans tarder.

Ces orientations sont reprises dans le « cadre des résultats » présenté en Annexe, et élaboré à partir du modèle de simulation et des sources de données existantes.

III. AXES PRIORITAIRES ET STRATEGIES D'INTERVENTION

III.1 Sous-secteur de la petite enfance

Les options stratégiques de l'enseignement préscolaire et du développement du jeune enfant se déclinent autour de trois axes.

III.1.1 Sensibilisation et éducation des parents pour la prise en charge des 0-3 ans

Le Ministère va élaborer une stratégie pour la sensibilisation et l'éducation des parents, en concertation avec d'autres Ministères impliqués comme celui de la Santé, pour la prise en charge du développement intégré des enfants de 0-3 ans. L'objectif visé est de protéger la petite enfance (vaccination, déparasitage, santé-hygiène, nutrition) et de stimuler l'éveil des tout petits pour une bonne préparation à la scolarisation de tous sans distinction, particulièrement dans les zones où le taux de scolarisation est encore très faible.

Les activités de sensibilisation se feront en cascade du niveau central au niveau insulaire pour permettre de toucher le plus grand nombre, chaque niveau sensibilisé se chargeant de la sensibilisation du niveau inférieur. Dans chacune des CIPR, un conseiller pédagogique sera affecté à l'animation et au suivi de l'éducation préélémentaire. Il sera formé à l'animation des séances d'éducation parentale dont il aura la charge dans sa CIPR. Il est prévu d'organiser une dizaine de séances d'éducation parentale par an dans chaque CIPR. Des activités de suivi-évaluation seront organisées par le Ministère pour mesurer l'effet et ajuster la stratégie, le cas échéant.

III.1.2 Accroissement et diversification de l'offre du préélémentaire destinée aux enfants de 4 à 5 ans

Les enfants scolarisés dans les établissements du préscolaire représentent 8,9% des 4 à 5 ans en 2010. 85% de ces enfants sont scolarisés dans des structures privées, situées pour la plupart en zones urbaines. Il existe sur toute l'étendue de l'Union des Comores des écoles coraniques traditionnelles non formelles où la formation dispensée met l'accent essentiellement sur la culture musulmane à travers l'apprentissage du Coran et les préceptes de l'Islam. Le dispositif d'enseignement préélémentaire que l'Union des Comores souhaite développer permettra, d'une part de mettre en place un niveau préélémentaire public inspiré de l'enseignement coranique traditionnel et qui vise l'éveil et la stimulation de l'enfant en vue de sa préparation pour le cycle primaire, et d'autre part d'étendre la couverture aux zones rurales. Cette approche est déjà fonctionnelle dans certaines écoles sur l'ensemble des trois îles.

En 2015, l'objectif-cible est d'accueillir 34,4% des enfants de cette tranche d'âge. Pour ce faire, le gouvernement entend poursuivre et développer l'expérimentation de la mise en œuvre de l'enseignement préélémentaire entreprise avec l'appui de l'UNICEF (mobilier, matériels pédagogiques et ludiques collectifs, livrets d'exercices des élèves, guides et formation continue pour les enseignants) dans les écoles primaires publiques, surtout celles implantées dans des zones rurales défavorisées. L'approche a permis d'assurer non seulement un meilleur développement au jeune enfant grâce à l'accès à l'éducation préélémentaire, mais aussi la préparation à l'école primaire. Par ailleurs, il est prévu la construction de 60 salles de classes préélémentaires par an et la fourniture du mobilier. Le cycle préélémentaire sera annexé à l'école primaire et placé sous l'autorité du Directeur d'école. Pour l'encadrement des enfants, il est envisagé un ratio de 30 élèves par classe et un redéploiement d'enseignants du primaire vers le préélémentaire.

III.1.3 Amélioration du dispositif d'encadrement des tout-petits

Les programmes, guides et manuels en vigueur, conçus pour un cycle de trois ans, seront révisés conformément à la décision de réduire à deux ans le cycle préélémentaire. Des activités de formation seront organisées à l'intention de tous les enseignants actuels sur l'utilisation des nouveaux supports. Les nouveaux enseignants, qui seront sélectionnés parmi ceux du primaire, bénéficieront d'une formation initiale. Tous les enseignants suivront des sessions annuelles de formation continue, afin de s'adapter aux évolutions prévisibles de la période de transition vers la généralisation de ce cycle d'enseignement. Des équipements et matériels de jeux récréatifs individuels et collectifs seront fournis pour l'épanouissement des tout petits.

III.2 Sous-secteur de l'enseignement primaire

La stratégie se fixe le double objectif de porter d'ici 2015 le taux brut d'accès à 92,8% et le taux d'achèvement à 74,1%, pour les garçons et les filles. Par conséquent les options stratégiques se focalisent sur deux axes majeurs, notamment l'amélioration de l'accès et l'amélioration de la qualité.

III.2.1 Extension de l'accès et amélioration de la rétention

Pour améliorer l'accès, le premier élément de la stratégie d'atteinte de l'achèvement universel est un programme de réhabilitation de salles de classe. Le besoin s'établit à 369 classes à réhabiliter et 189 à construire sur la période 2013-2015. Sa réalisation permettra de parvenir à un ratio d'1,2 enseignant par salle de classe en 2015 (contre 1,5 en 2010) et un enseignant par salle de classe en 2020.

Le MEN ne dispose pas actuellement d'un service des constructions scolaires, ni d'ingénieurs des travaux publics à temps plein. Face à l'ampleur des besoins, il est nécessaire de doter le MEN et les Commissariats des Iles des ressources humaines nécessaires au suivi des travaux et à la maîtrise d'ouvrage. C'est ce qui justifie le recrutement, dans le cadre du Projet GPE, d'un ingénieur civil pour, entre autres, appuyer les ingénieurs civils fonctionnaires qui seront recrutés par le MEN et les îles, coordonner l'harmonisation des normes de construction scolaires afin de disposer de normes standards et d'un modèle type. Il faut signaler que, faute de matériaux de construction disponibles localement (comme le ciment et le fer), le prix unitaire par salle de classe est particulièrement élevé aux Comores et s'établit autour de 47 500 dollars US. Les paramètres qui ont servi à l'estimation de ce coût unitaire et au nombre d'écoles pouvant être construites sont : les études et le suivi de la construction pour 12%, la construction à proprement parler y compris les latrines, réservoir et bureau pour 75%, les mobiliers et équipements (notamment tables-bancs, bureaux, tableaux) pour 13%. Quant au coût de réhabilitation, il est estimé à une moyenne de 25% du coût de la construction, soit 12 000 dollars US.

Pour les constructions et les réhabilitations, c'est le Ministère qui sera le Maître d'œuvre avec la création, au sein de la Direction Administrative et Financière (DAF), d'un service central en charge des infrastructures et l'affectation d'un ingénieur fonctionnaire ainsi qu'un correspondant au niveau de chaque île. Ce service serait en charge de la maîtrise d'ouvrage et du programme d'entretien courant du parc immobilier de l'éducation (définition des modalités de gestion financière et technique des subventions d'entretien). Les constructions et réhabilitations seraient financées par les appuis des PTF et une contrepartie nationale, tandis que les frais d'entretien des constructions devraient être assurés par l'Etat.

Il faut noter, d'après les financements extérieurs prévisionnels, que les constructions et réhabilitations seront entièrement financées sur la période 2013-2015 avec une contribution de l'Etat établie à 5.1% du coût total.

III.2.2 Stimulation de la demande

Le second pilier de la stratégie consiste à stimuler la demande pour élargir l'accès à l'éducation des populations vulnérables. Ainsi, outre les constructions et réhabilitations, il est prévu :

- d'identifier les zones où la demande doit être stimulée. Le MEN dispose d'un outil de planification à cet effet. Dans certaines zones, le taux brut d'accès des filles ne dépasse pas 60% en 2010 (Hambu, Mbude, Nyumakele).
- d'estimer le nombre d'enfants non scolarisés. Une méthode simple pour le faire est de déduire de la population des enfants de 6 ans, les nouveaux entrants en CP1 de 6 ans pour obtenir une estimation raisonnable du nombre d'enfants à scolariser en 1^{ère} année. Selon cette méthode, ce nombre se situe entre 17 000 et 18 000 dans l'absolu. Le PIE peut avoir un réel impact sur l'accès de ces enfants à l'école.
- de définir les types d'intervention. La direction de la planification du MEN a mis au point un outil de classification des écoles appelé « Grille d'appréciation et de notation des efforts de scolarisation au niveau local » (*Voir gestion sectorielle*). Cet outil permet d'attribuer une note à chaque école/zone sur la base de deux critères (le taux brut de scolarisation et le ratio élèves par classe), et d'identifier les problèmes spécifiques à chaque école (problèmes de demande et d'offre). En fonction de chaque note, cet outil propose également des pistes d'action pour soutenir la demande, au nombre desquelles : la sensibilisation et l'accompagnement des familles à inscrire leurs enfants à l'école (kits gratuits, cantines scolaires, etc.), l'encouragement des communautés et des familles à l'accès des enfants à l'école, la régulation des inscriptions à l'école (passage automatique par cycle, inscriptions périodiques, etc.).
- de distribuer des kits scolaires et des uniformes. Les données du PASEC (2009) montrent que les élèves des petites classes sont toujours moins bien dotés que ceux des classes supérieures, alors que les compétences de base doivent être acquises dès le début du cycle primaire. Près de 9% des enfants n'ont aucun matériel scolaire en 2^{ème} année. Par conséquent, la fourniture de kits scolaires semble une option plus adaptée aux réalités comoriennes.
- de doter les enfants de 1^{ère} année d'uniformes, dans les zones à faible taux d'accès, ce qui peut permettre de réduire les risques de stigmatisation liés aux vêtements et aux signes extérieurs de pauvreté.

III.2.3 Extension de l'accès aux enfants victimes de handicaps

Le troisième pilier de la stratégie porte sur l'éducation inclusive. D'après une étude¹, le nombre d'enfants victimes de handicaps aux Comores est estimé à 21 430 dont 12,4% sont âgés de 6 à 11 ans, soit plus de 2650 enfants. 85% d'entre eux s'estiment insatisfaits de l'accès aux services de santé et beaucoup sont exclus du système éducatif. Toutefois, les normes de construction d'écoles intègrent des adaptations pour les personnes à mobilité réduite. Les trois quarts des personnes souffrant de handicaps demeurent en zone rurale et sont particulièrement vulnérables : 6% sont mal voyants, 12,9% malentendants (sourd, muet, sourd-muet) et 0,4% cumulent les deux formes de handicaps. On peut donc estimer à 160 le nombre de mal voyants de la classe d'âge 6-11 ans et à 340 le nombre de malentendants pour lesquels il n'existe pas actuellement de dispositifs spécialisés mis en place.

Il est prévu une campagne d'information/sensibilisation sur la scolarisation des personnes victimes de handicaps. Elle permettra de construire une base de données sur les personnes victimes de handicaps qui sera intégrée au dispositif de pilotage statistique de la demande. La stratégie du faire-faire sera privilégiée pour la prise en charge des malentendants légers qui seront dépistés et appareillés. Ce dépistage pourra être organisé de manière systématique lors de l'inscription en 1^{ère} année, qui concerne un effectif tout à fait gérable. Des enseignants et encadreurs volontaires seront formés par un spécialiste en langue des signes et/ou en braille sur une période de 3 mois. Les enfants seront pris en

¹<http://www.comores-infos.net/situation-preoccupante-des-enfants-handicapes-comoriens/>. Cet article donne différents chiffres concernant les enfants handicapés aux Comores.

charge au niveau du préélémentaire et des deux premières années du primaire par ces enseignants dans des classes dédiées dans certaines écoles primaires, ce qui suppose l'achat d'équipements spécialisés. Les enfants seront ensuite intégrés dans les classes normales dès la 3^{ème} année.

III.2.4 Amélioration de l'efficacité interne

Le quatrième pilier de la stratégie consiste en une amélioration de l'efficacité interne par la réduction énergique du taux de redoublement, qui sera ramené de 29% en 2010 à moins de 20% en 2015 et à 10% en 2020, et de celui des abandons scolaires. Les mesures suivantes seront prises :

- adoption/diffusion de texte sur les sous cycles et les redoublements,
- formation des encadreurs et des enseignants aux méthodes d'évaluation et de remédiation,
- amélioration de l'encadrement pédagogique,
- suivi-évaluation de la mise en œuvre de la méthodologie.

III.2.5 Révision des programmes et des manuels selon l'APC

Pour améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages, la première stratégie retenue est la révision des curricula selon l'APC dans le cadre de la réforme engagée avec l'appui financier de l'Union Européenne complété par les fonds de l'UNICEF et Dubai Cares. Elle portera sur les trois aspects ci-après : la reformulation des objectifs des programmes ou instructions officielles en termes de compétences et non plus d'objectifs ; l'accent mis sur les compétences de la vie courante, à travers des manuels d'éveil ; et la dotation en manuels adaptés au contexte comorien.

III.2.6 Acquisition et distribution de manuels et matériels didactiques

La seconde stratégie est la dotation en manuels et matériels didactiques. Selon les données du PASEC, environ moins de 50% des élèves déclarent utiliser un manuel en classe. Le PIE ambitionne d'amener ce ratio à 100% dès 2015 à travers :

- l'adaptation et l'impression de manuels sur la base du ratio 1 manuel par élève (en français, maths et éveil),
- la mise en œuvre d'un processus de distribution décentralisé à travers les Iles,
- la rédaction d'un manuel de procédures de gestion et d'utilisation en classe,
- la formation des enseignants à l'utilisation des manuels,
- la mise en œuvre d'un audit technique de la distribution et de la gestion des manuels en classe.

Un prêt gratuit des manuels sera accordé aux élèves sur constitution d'une caution de garantie restituable en fin d'année sur retour des manuels en bon état. Le principe sera celui de la cogestion des manuels par le chef d'établissement et les conseils d'école. Les membres des Conseils d'école ou Associations de parents d'élèves seront formés sur la base du manuel de procédures. Les conseils d'école seront opérationnalisés par deux regroupements d'un jour par an par CIPR. Des commissions de réception et de suivi du stock des manuels, incluant des représentants de la commune, seront mises en place.

III.2.7 Réhabilitation des CIPR

La troisième stratégie est la réhabilitation et l'équipement de certaines CIPR et coordinations insulaires des CIPR en matériel de production d'électricité photovoltaïque pour leur permettre de jouer leur rôle d'encadrement pédagogique de manière encore plus efficace. Le personnel recevra des formations en traitement de texte et de données lui permettant de réaliser plus efficacement les tâches d'encadrement pédagogique. Pour mémoire, une CIPR type compte deux inspecteurs (primaire et secondaire), deux à trois conseillers pédagogiques du primaire, un à deux conseillers secondaires, un/une secrétaire et un agent statistique.

III.2.8 Renforcement de l'encadrement et du suivi pédagogiques

La quatrième stratégie concerne l'organisation d'activités de formation des encadreurs et des enseignants. Un référentiel de formation des encadreurs du primaire (Inspecteurs Pédagogiques et Conseillers Pédagogiques) a été élaboré avec le concours de la Coopération française, à travers l'intervention du centre local du CIEP à la Réunion.

La formation initiale des maîtres se fera en deux ans (cohortes de 100 élèves-maîtres) :

- En première année : 4 semaines de stage et 26 semaines de cours
- En deuxième année : 4 semaines de cours et 26 semaines de stage en tutorat.

En l'état actuel des initiatives connues, il est prévu, dans le cadre de la formation continue des enseignants du primaire :

- La formation aux méthodes d'évaluation et de remédiation (3 jours)
- La formation à l'utilisation des nouveaux manuels APC (3 jours)
- La formation à la didactique du et en français.

Les formations étant financées par différents bailleurs, il est crucial d'organiser de manière concertée les calendriers de formation et les contenus. Dans cette optique, le CIEP de la Réunion a doté le MEN d'un logiciel de gestion des ressources humaines qui devrait permettre de rationaliser toujours plus le dispositif de gestion du personnel, notamment les enseignants.

L'organisation matérielle des formations continues est rendue difficile par le faible niveau d'équipement des CIPR en salles de formation. Actuellement, les formations sont organisées dans des écoles. Cependant, la réhabilitation, l'équipement et la formation du personnel des CIPR devraient améliorer leur capacité à délivrer des formations.

Le dispositif de formation initiale sera mis en place en attendant la réalisation de l'harmonisation de la durée de formation à l'IFERE avec le système Licence-Master-Doctorat en cours à l'Université des Comores, qui devra conduire à la mise en place d'une Licence professionnelle dite « Métiers de l'enseignement ».

III.2.9 Pilotage de la qualité par des tests standardisés

La dernière stratégie pour l'amélioration de la qualité des enseignements est l'évaluation des apprentissages. Etant donné le faible nombre d'élèves scolarisés au primaire (environ 100 000), il est possible de réaliser des évaluations des acquis scolaires, non pas sur échantillon, mais sur l'ensemble des élèves d'un certain niveau. En prenant comme point de départ l'enquête PASEC réalisée par la CONFEMEN, un dispositif d'évaluation des acquis sera mis en place. Des tests d'évaluation pourraient être réalisés sur la base des nouveaux programmes, tout en veillant à maintenir des items d'ancrage avec les tests PASEC, afin de permettre la comparaison des résultats dans le temps.

Ces données serviront à la fois à réaliser un état des lieux de la qualité de l'éducation primaire et à vérifier l'atteinte des objectifs du PIE, tant du point de vue des intrants pédagogiques (ratio manuels

ou kits par élève), que des résultats d'apprentissage. Elles devraient également concourir à une évaluation diagnostique suite à l'introduction de nouveaux programmes et remédier éventuellement aux difficultés rencontrées par les élèves ou les enseignants. A un niveau micro, ces données pourront être déclinées en fiche école et permettre la comparaison entre écoles, entre CIPR, afin de mieux cibler les interventions pédagogiques et les rendre plus efficaces par une meilleure connaissance des besoins.

Pour faciliter la saisie et suite au travail mené par la Coopération française grâce à l'intervention du CIEP dans ce domaine, les tests pourraient être scannés et corrigés automatiquement, ce qui suppose le recours aux QCM. Une étude sur le temps d'apprentissage et l'impact de la double vacation pourrait être conduite parallèlement à l'enquête sur les acquis scolaires. Cela pourrait être l'occasion également d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation des enseignements afin d'augmenter le temps scolaire annuel, estimé à 630 heures actuellement.

III.3 Sous-secteur de l'alphabétisation

Les options stratégiques autour du sous-secteur de l'alphabétisation s'articulent autour de (i) la structuration du sous-secteur aux niveaux central et insulaire, et ii) le développement de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle.

III.3.1 Elaboration de politique, stratégie et procédures d'alphabétisation

La structuration repose sur les actions ci-après :

- i. l'opérationnalisation des services centraux et insulaires en charge de l'alphabétisation ;
- ii. la réalisation d'un état des lieux de l'alphabétisation, qui permettra d'identifier les projets en cours ayant fait leurs preuves, puis l'élaboration d'une politique et d'une stratégie d'alphabétisation, ainsi que de textes, afin de fixer les responsabilités des structures et instances d'alphabétisation à créer ;
- iii. la création d'une direction de l'alphabétisation au MEN, qui aura la charge d'élaborer un référentiel d'alphabétisation et d'assurer la coordination du sous-secteur, et de services insulaires d'alphabétisation qui auront la charge de contracter et de superviser les opérateurs d'alphabétisation (stratégie du faire faire) ;
- iv. L'élaboration d'un cahier des charges pour les opérateurs d'alphabétisation.

III.3.2 Développement de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle

Il s'effectuera à partir de la mise en œuvre des actions ci-dessous :

- i. l'élaboration des curricula, manuels et autres supports pour les apprenants et les maîtres alphabétiseurs qui seront formés : ces supports, élaborés en shikomori, seront expérimentés, et le suivi/évaluation de cette expérimentation organisé ;
- ii. la formation des maîtres alphabétiseurs, qui seront certifiés. Des opérateurs d'alphabétisation seront sélectionnés et contractés par les services insulaires de l'alphabétisation. Ils mettront en œuvre les sessions d'alphabétisation sur la base du référentiel et du cahier des charges. Chaque groupe d'apprenants recevra des documents axés sur les compétences de vie courante en shikomori ;
- iii. le suivi sur le terrain par les CIPR : des encadreurs seront formés afin de superviser les sessions (contrôle de la qualité). Des tests d'évaluation en fin d'alphabétisation seront mis en œuvre afin de vérifier l'atteinte des objectifs, mesurer l'efficacité des différents opérateurs. Ces données seront centralisées au niveau des services insulaires de l'alphabétisation puis au niveau de la Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues. Un système de suivi des sortants

sera mis en place. Le suivi-évaluation à mi-parcours de l'alphabétisation sera réalisé. Deux niveaux de sessions seront organisés (alpha 1 et alpha 2). Les sessions dureront 6 mois ou 2 ans.

III.3.3 Développement du dispositif post alphabétisation pré professionnelle

Il s'agira d'abord d'organiser des ateliers techniques d'élaboration et de validation des curricula, puis de former des maîtres alphabétiseurs en vue de l'expérimentation et de la finalisation des curricula, avant la généralisation.

Il est nécessaire de former un encadreur d'alphabétisation par CIPR, qui sera chargé d'assurer la supervision, le suivi et l'évaluation des opérations d'alphabétisation. A la fin, une enquête sera menée auprès des bénéficiaires des cours d'alphabétisation.

III.4 Sous-secteur de l'enseignement secondaire

L'augmentation des inscriptions dans le primaire aura comme conséquence l'accroissement rapide des effectifs au niveau de l'enseignement secondaire premier cycle. Pour permettre au plus grand nombre d'élèves de poursuivre dans l'enseignement général, trois options stratégiques sont retenues pour les deux cycles : élaboration des fascicules et manuels scolaires, réhabilitation/construction des infrastructures ; et formation continue des professeurs et des chefs d'établissement. On prévoit également de diversifier l'enseignement général afin d'offrir à une proportion significative de ceux qui ne pourront pas poursuivre, que ce soit au premier ou au second cycle, des formations techniques et professionnelles.

III.4.1 Elaboration des fascicules et manuels scolaires

Pour permettre la poursuite de l'APC au secondaire, le processus d'élaboration de manuels scolaires ou d'actualisation des fascicules et guides dans les disciplines de base du secondaire a commencé. Des formations et des supports pédagogiques adaptés sont également prévus pour améliorer les enseignements et les apprentissages.

III.4.2 Réhabilitation/construction des infrastructures

Il est prévu :

- i. la réhabilitation de 64 classes de collège et la construction de 49 autres. Les collèges recevront également des ouvrages, et des plateaux sportifs seront construits dans six collèges.
- ii. la réhabilitation de 30 classes de lycée et la construction de 19 autres. Par ailleurs, 9 lycées bénéficieront de salles informatiques équipées avec accès Internet, et 6 Lycées de plateaux sportifs.

III.4.3 Formation continue des professeurs et directeurs de collèges

La formation continue en présentiel et à distance est la stratégie retenue pour effectuer la conversion des professeurs de collège monovalents à la bivalence. Les formations seront organisées dans les IFERE, avec l'appui d'encadreurs pédagogiques du secondaire, ce qui leur offre l'opportunité de mettre en place la formation des enseignants du secondaire, conformément à leur mission. Le passage de la monovalence à la bivalence des enseignants devrait permettre de relever de manière significative les temps effectifs d'enseignement assurés par les enseignants des collèges et lycées publics.

Les enseignants seront formés en français langue d'enseignement et à l'évaluation pédagogique. Ils seront également formés sur les fascicules et guides, notamment ceux de 6^{ème}, en tenant compte des

évolutions des programmes en cours au primaire (APC). Quant aux personnels de direction (proviseurs, directeurs de collège et censeurs des lycées), ils seront formés à la gestion et à l'administration des établissements.

III.5 Sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

La stratégie en matière d'enseignement technique et formation professionnelle s'articule autour (i) de l'élaboration de la politique de l'ETFP, (ii) d'une augmentation des effectifs bénéficiaires de formation aux métiers et de formation professionnelle, et (iii) d'une structuration du sous-secteur au moyen du développement des partenariats public-privé.

III.5.1 Elaboration de la politique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Le développement du sous-secteur passera d'abord par l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire de gestion et financement de l'ETFP. Suivra l'adoption d'une stratégie de développement de l'ETFP qui inclura un dispositif de gestion partenariale sur la base d'une charte tripartite (État-Société civile-Secteur privé). Des outils d'information à l'intention du public et des partenaires de l'ETFP seront développés pour faciliter la mise en réseau des institutions de formation et des acteurs économiques.

III.5.2 Expansion quantitative de l'offre en enseignement des métiers et formation professionnelle

Il s'agit de créer de nouvelles filières de formation des secteurs secondaire et tertiaire en vue de qualifier pour l'emploi une partie des sortants de fin du primaire et de fin du secondaire qui ne continuent pas l'enseignement général. Les filières porteuses seront identifiées, les formations définies, les formateurs formés et six établissements d'une capacité totale de 1080 places seront construits sur les trois îles. Ces établissements dispenseront, sur le même lieu, les formations des filières post primaires et post secondaires de 6 mois et de 2 ans.

III.5.3 Structuration de l'offre du sous-secteur autour du partenariat public-privé

Un important effort de structuration du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle accompagnera l'expansion quantitative de l'offre de façon à en garantir la pertinence économique et la pérennité. Les dispositions ci-après sont prévues :

- i. Elaboration de la politique et de la stratégie de l'ETFP. Il s'agit, entre autres, de réviser les textes législatifs et réglementaires régissant l'ETFP afin de disposer d'un nouveau cadre réglementaire du système de formation qui prendra en compte le partenariat public-privé.
- ii. Information du public et des partenaires sur le fonctionnement et les résultats du dispositif de l'ETFP. Il s'agit d'élaborer, de diffuser et de mettre en œuvre un plan de communication sur le sous-secteur.
- iii. Restructuration des établissements de formation. Ce volet comprend la réhabilitation, l'équipement et l'opérationnalisation des établissements suivants : Ecole Nationale Technique Professionnelle, Ecole Nationale de Pêche, Centre National Horticole, IUT et CUFOP, UCCIA (dont la conversion en pôle de formation en agriculture et à l'artisanat rural est prévue), et Centres d'apprentissage non formels.

Le volet inclut également le développement des programmes de formation et des outils pédagogiques, ainsi que l'élaboration de formations alternatives pour les non scolarisés et les analphabètes.

- iv. Renforcement des capacités de l'Ecole Nationale de Pêche. Le don de la JICA qui prend en charge cette activité financera : la réhabilitation des bâtiments et l'extension de l'internat, leur équipement, l'élaboration des programmes de formation, la formation des formateurs et les frais d'administration et de fonctionnement de l'école.
- v. Mise en œuvre de projets de formation et d'insertion professionnelle. Il s'agit d'élaborer un manuel définissant les procédures et les critères d'attribution des subventions de formation et de l'appliquer.
- vi. Renforcement des capacités des personnels de gestion du dispositif de l'ETFP (MEN, MEFPEF). Ce volet prévoit des formations ainsi qu'un appui matériel.

III.6 Sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

La principale faiblesse de ce sous-secteur est qu'il n'est pas en adéquation avec la structure économique qui contribuerait à l'essor du pays en formant des étudiants dont le profil, pour la plupart, ne correspond pas aux besoins du marché. Il convient alors d'apporter les ajustements nécessaires à travers notamment : i) une diversification et une professionnalisation des formations en vue de faciliter l'insertion professionnelle des formés, ii) une coopération internationale agissante pour atteindre un standard international de qualité, et iii) l'amélioration de la recherche.

Pour l'enseignement supérieur

III.6.1 Diversification des filières

Il s'agit d'améliorer la pertinence de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre :

- i. Une structure d'identification des filières et de suivi des diplômés sera mise en place au niveau du MEN afin de mieux adapter l'offre d'enseignement supérieur à la demande du marché de l'emploi.
- ii. De nouvelles filières seront créées, en particulier dans les Sciences et Techniques, et les infrastructures seront adaptées à ces nouvelles filières.
- iii. Un système de suivi des sortants sera mis en place afin de s'assurer de leur intégration sur le marché du travail.

III.6.2 Coopération internationale

Il s'agit dans ce cadre, d'accompagner et d'appuyer les structures nationales d'enseignement supérieur afin de leur permettre de répondre au mieux à la demande. Cela se fera à travers :

- i) La mise en place d'un dispositif d'enseignement supérieur à distance qui prendra en compte la formation des enseignants à la conception des supports et au tutorat. A cet effet, deux salles informatiques seront créées et équipées, dont une à Ngazidja et une à Ndzouani.
- ii) Des bourses d'études qui peuvent bénéficier, notamment, aux professeurs de l'UDC, et un appui au CNDRS.
- iii) La gestion des changements par la mise à disposition de spécialistes qui viendront former les personnels des structures de pilotage de l'enseignement supérieur.

Pour la recherche et développement

III.6.3 Amélioration de la recherche

Il s'agit dans ce cadre d'orienter, d'appuyer et de valoriser la recherche en vue de répondre aux défis du développement. Cela se traduira par :

- i. L'élaboration d'une politique nationale de la recherche basée sur un état des lieux de la production existante et en cours. Des programmes de recherches prioritaires seront identifiés et recevront des subventions. De nouvelles unités de recherche seront créées et les chercheurs et enseignants chercheurs seront formés, ainsi que les techniciens de laboratoire.
- ii. L'amélioration de la documentation scientifique et technique grâce à la création d'un fonds documentaire de référence, l'abonnement à des revues internationales et des revues en ligne. Une unité de production et de diffusion sera créée et équipée à l'UDC.
- iii. La valorisation de la recherche à travers l'organisation de conférences, colloques, symposiums, festivals, la participation à des colloques internationaux, la publication d'une revue scientifique à l'UDC et des travaux scientifiques, qui serviront d'indicateurs de résultats.

III.7 Sous-secteur de la gestion sectorielle

Il est estimé pour 2010 que le système éducatif bénéficie d'une dotation budgétaire représentant 4,9 % du PIB, un chiffre un peu plus élevé que les 4,1 % pour la moyenne régionale (Afrique). Le système bénéficie en outre de ressources privées de la part des familles (59 % du volume des crédits publics pour l'éducation). Il convient de noter que les budgets de l'Union et des Iles sont dissociés, qu'il n'existe quasiment pas d'investissements de la part de l'Etat dans le secteur de l'éducation, et que plus de 95% des dépenses courantes vont aux salaires. L'essentiel des dépenses effectivement réalisées concernait en fait le fonctionnement des services au niveau central et des îles. Le gouvernement dispose donc de peu de marges de manœuvre financières.

Par ailleurs, les statistiques ne sont pas produites régulièrement et la carte scolaire n'est pas encore pleinement utilisée comme outil de ciblage des interventions. Le dispositif de suivi-évaluation du secteur est embryonnaire. Le cadre de concertation entre le gouvernement et ses partenaires privilégie l'approche sectorielle, mais il n'est pas encore formalisé.

Il est donc crucial qu'un dispositif de gestion sectorielle soit mis en place afin de garantir le respect des arbitrages financiers au sein du secteur, de bien cibler les interventions et de mieux coordonner les appuis des PTF. Il est également important de faire en sorte que les intrants pédagogiques financés par le Plan aient bien les rendements escomptés, ce qui suppose d'améliorer la gestion pédagogique et de se doter de dispositifs de mesure des résultats.

Dans cette perspective, il est envisagé l'amélioration significative de la disponibilité régulière des différentes informations qui permettent une connaissance en temps réel du fonctionnement du système ainsi que leur intégration au processus gestionnaire, qui sera également revu dans ses fondements. La réussite du Plan tiendra aussi beaucoup aux actions qui seront engagées pour informer toutes les parties intéressées à travers des revues sectorielles conjointes et un dispositif de suivi-évaluation.

Le renforcement de la gestion du système éducatif et de la gouvernance s'articule autour de 8 axes principaux.

III.7.1 Renforcement des capacités du MEN

Pour améliorer les capacités opérationnelles des gestionnaires du système, un certain nombre de travaux de réhabilitation et d'équipements (informatiques en particulier) et de formation seront réalisés au niveau du MEN, des services de planification et des finances (central et Iles), ainsi que des structures transversales d'inspection, de coordination et de suivi seront mis en place. Il convient de

noter que les CIPR et coordination de l'IGEN au niveau de chaque île bénéficieront également des réhabilitations, équipements et formations, à travers les financements du sous-programme primaire. La géographie des Comores incite à développer au maximum l'architecture informatique afin de permettre l'échange et la mutualisation d'informations à distance. Les gestionnaires seront donc équipés de site de connexion Internet et un informaticien contractuel sera recruté et appelé à piloter la réforme des différents dispositifs d'information et de gestion décrits ci-dessous.

III.7.2 Système d'informations statistiques

Le système est en place et a déjà bénéficié des appuis de l'UE et de l'UNICEF. Il sera renforcé avec l'affectation d'économistes/planificateurs et de statisticiens au niveau des Commissariats insulaires en charge de l'éducation. Ces derniers seront formés à distance aux statistiques, à la planification et à l'économie de l'éducation. Il existe de nombreuses formations dans ces domaines, notamment celles fournies par l'IPE, le Pôle de Dakar, l'ISU, ou le système Dev Info de l'UNICEF, par exemple. Ces agents/cadres seront responsabilisés pour aller former les agents des CIPR à la collecte et saisie des données statistiques qui sera décentralisée au niveau des Iles dans un premier temps, puis au niveau des CIPR dans un 2^{ème} temps, tout en tenant compte des capacités existantes. Ces agents/cadres seront également responsabilisés dans la mise en œuvre des évaluations des acquis scolaires, qui requièrent une très bonne maîtrise des techniques d'enquête et d'analyse statistique.

La collecte des informations statistiques devra respecter un échéancier visant à rendre disponibles les informations avant la prochaine rentrée scolaire, pour mieux estimer les besoins des écoles et y répondre, préparer le budget national et les plans d'action annuels du PIE, mais également pour alimenter le cadre d'indicateurs de suivi du PIE qui sera présenté chaque année aux revues conjointes. Des tableaux de bord et annuaires statistiques seront ainsi produits et diffusés, incluant les indicateurs internationaux en usage à l'UNESCO et au Partenariat Mondial pour l'Education.

Les informations statistiques seront diffusées aux niveaux des communes, CIPR et établissements par le biais de fiches de synthèse, ce qui sera rendu possible avec la mise en place de moyens modernes de communication. Ces fiches contiendront des informations sur la qualité de l'éducation, à travers les taux de réussite aux examens et les résultats aux tests standardisés d'évaluation.

III.7.3 Institutionnalisation de la carte scolaire

Elle permettra d'éviter la confusion entre carte scolaire et découpage scolaire composé des Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionale (CIPR). La carte scolaire sera un instrument institutionnel de planification des besoins futurs de l'éducation au niveau local ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire ces besoins. Plusieurs initiatives ont été entreprises pour faire le point sur les conditions de couverture de l'éducation dans les circonscriptions scolaires, telle que la « *Grille d'appréciation et de notation des efforts de scolarisation au niveau local* » élaborée par le MEN.

III.7.4 Système d'information et de communication

Un site web sera mis en place avec un cahier des charges précis. Celui-ci sera rédigé en tenant compte du système d'information et de communication, ainsi que des dispositifs statistiques et de la carte scolaire, avec l'idée d'un système simple qui puisse être utilisé à différents niveaux. Le recours aux logiciels libres permettra des économies et évitera les problèmes de renouvellement de licence. En cas d'achat de logiciels commerciaux, le nombre sera calculé avec précision afin de doter tous les intervenants et pour obtenir des tarifs dégressifs.

Le site web servira à améliorer la communication interne au sein du Ministère, et permettra d'échanger les informations avec les partenaires techniques et financiers, et surtout améliorer l'accès du public aux informations sur l'éducation.

Un logiciel de gestion de l'information sera acquis et paramétré, et les différents utilisateurs formés. Le dispositif de collecte des informations pédagogiques et des observations sera amélioré, et les intervenants formés à la collecte et au traitement de l'information. Un bulletin d'information sera publié tous les trimestres.

III.7.5 Système de gestion des ressources humaines centrale et insulaires

Pour compléter la panoplie d'outils de pilotage, il sera nécessaire d'introduire un système de gestion des ressources humaines. Un référentiel de GHR sera élaboré sur un mode participatif. Les agents en charge de la GRH au niveau du MEN et des Iles et les partenaires sociaux seront formés. Les textes de gestion et plans de carrière seront actualisés, validés par les partenaires sociaux et publiés à travers le site Internet notamment.

Le fichier des fonctionnaires de l'éducation sera actualisé et le personnel enseignant et administratif sera redéployé. Une attention particulière sera apportée à la gestion des départs à la retraite et à la programmation des recrutements conséquents, notamment dans l'enseignement secondaire 1^{er} cycle où le recrutement doit se faire par discipline, en privilégiant les personnels bivalents.

S'agissant de la formation continue des enseignants, grâce à l'appui de la Coopération française et à l'intervention du CIEP et à des tests de positionnement, les offres de formation pourront être mieux organisées en fonction des besoins (voir plan primaire). Cela nécessite également une meilleure coordination des appuis des PTF en matière de formation continue et rend nécessaire la mise en place d'un cadre de concertation sectoriel.

Sur la base des statistiques scolaires, la Direction Générale de la Planification du MEN a mis au point un outil de classification des écoles appelé « *Grille d'appréciation et de notation des efforts de scolarisation au niveau local* ». Sur cette base, une carte géo-référencée permettra d'identifier les zones et types d'intervention, constituant ainsi une véritable carte scolaire. Cet outil prospectif permettra d'exprimer les besoins en enseignants, matériels et infrastructures sur la base de critères consensuels. Les statisticiens du MEN et des Iles seront formés à ces techniques et responsabilisés pour sensibiliser les cadres du secteur et des communes aux enjeux de la carte scolaire.

Le dispositif conçu pour le primaire sera étendu au secondaire, et servira notamment à déterminer le nombre d'enseignants nécessaires par discipline afin de permettre la conversion des enseignants du secondaire 1^{er} cycle à la bivalence en fonction des besoins exprimés par les établissements. Le dispositif de collecte des informations statistiques (fiches d'enquête) devra donc inclure un volet sur le temps d'enseignement effectif par discipline par établissement, ce qui permettra également de suivre les orientations du plan à ce niveau et de rendre compte.

III.7.6 Programmation budgétaire et suivi-évaluation du PIE

La mise en place effective de l'approche sectorielle nécessitera un processus de programmation budgétaire pour permettre au Ministère de l'éducation nationale et aux Commissariats en charge de l'éducation dans les îles de disposer d'un budget de fonctionnement pour faire face aux besoins des différents niveaux du système. Des discussions et des échanges seront menés entre le secteur de l'éducation et les autres institutions responsables de l'élaboration du budget de l'Etat (Finances, Budget, FOP, etc.), à travers des ateliers intra et intersectoriels tenus régulièrement pour la programmation et le suivi des budgets du secteur.

Des séances préparatoires pour l'élaboration des budgets annuels seront initiées par les gestionnaires du MEN et des CEIA sur la base d'outils de programmation et de suivi budgétaire déjà disponibles, notamment le CDMTE. Un renforcement des capacités (formation, équipement, manuel de procédure,

etc.) est essentiel pour assurer, entre autres, l'élaboration des budgets et l'actualisation du modèle de simulation statistique et financière afin d'appuyer le suivi et l'évaluation du PIE.

III.7.7 Coordination opérationnelle du PIE

La coordination opérationnelle sera assurée par le Groupe Technique Sectoriel à travers une cellule technique permanente chargée de toutes les tâches relatives au suivi-évaluation du PIE, notamment :

- les revues sectorielles annuelles conjointes gouvernement / PTF ;
- les études d'évaluation spécifiques ;
- la formation à l'évaluation pédagogique de l'élémentaire et secondaire ;
- la formation des planificateurs aux systèmes d'indicateurs type RESEN ;
- l'analyse sectorielle incluant les données pédagogiques qualitatives.

Un cadre de concertation et de dialogue entre le Ministère de l'Education Nationale, les autres ministères concernés et les PTF sera renforcé, conformément aux directives du GPE, pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide apportée au secteur de l'éducation. Les organisations de la société civile (ONG, syndicats, associations, coopératives) seront impliquées pour que les activités de ces organisations soient inscrites dans une dynamique sectorielle, afin de conjuguer les efforts engagés et de produire un impact significatif en matière de lutte contre la pauvreté.

III.7.8 Education en situations d'urgences

Les Comores sont affectées par un certain nombre de catastrophes naturelles et soumis à certains risques que sont :

- i. les aléas d'origine géophysique liés particulièrement au volcanisme actif sur l'île de la Grande Comore, mais également aux éboulements ou glissements de terrain, aux séismes et dans une moindre mesure aux tsunamis ;
- ii. les aléas d'origine hydrométéorologique comme les cyclones et les inondations.

Un certain nombre d'écoles ont été affectées, par exemple par des inondations récemment, et il convient de mettre en œuvre un système d'éducation en situation d'urgence. Une cellule d'éducation en situation d'urgence sera mise en place au MEN et sera responsable de la sensibilisation et de l'information sur la prise en charge des urgences. Elle devra, en partenariat avec d'autres départements, mettre à jour la carte des risques par établissement.

Avec l'appui de l'UNICEF, des kits pédagogiques d'urgence pour les élèves et les maîtres seront pré positionnés dans les écoles à risque grâce à la carte scolaire. En matière de prévention, des émissions radiophoniques sur l'éducation en situation d'urgence continueront d'être diffusées. La réduction des risques et catastrophes naturelles sera prise en compte dans le budget de l'état et introduite dans les manuels scolaires.

III.8 Développement des stratégies transversales

III.8.1 Mesures d'équité

La promotion de l'équité et de l'égalité de genre occupe une place importante dans le PIE avec des mesures visant l'élimination des discriminations et la promotion des chances d'éducation pour tous. Ainsi il est prévu, pour corriger les déséquilibres existants, de cibler et d'agir sur les différenciations selon le genre (filles plus défavorisées que les garçons), le milieu de résidence et le niveau de richesse de la famille. Au nombre des mesures envisagées figurent, entre autres :

- l'amélioration des installations d'accès et des conditions d'accueil à l'école pour les enfants souffrant de handicaps physiques ;
- le développement du préélémentaire en milieu rural ;
- la fourniture des uniformes pour les enfants issus des familles pauvres ;
- la dotation gratuite de manuels pour tous les élèves du cycle d'éducation de base (préélémentaire et élémentaire) ;
- la mise en place des sous-cycles au primaire et l'amélioration de l'encadrement à tous les niveaux du système scolaire pour réduire les déperditions scolaires (redoublements et abandons) ;
- des programmes d'alphabétisation pour réduire l'analphabétisme des femmes en particulier.

Au-delà des mesures pour corriger les différenciations sociales dans la scolarisation, il est envisagé une répartition équitable des ressources publiques allouées à l'éducation, notamment un rééquilibrage entre les sous-secteurs et un réajustement au sein de chaque sous-secteur entre les dépenses salariales et non salariales pour être en conformité avec le cadre indicatif.

Par ailleurs, pour offrir plus de chance de rétention dans le système éducatif aux élèves du secondaire, l'offre sera diversifiée avec l'ouverture de nouvelles formations techniques et professionnelles.

III.8.2 Equité et compétences de la vie courante : VIH/SIDA, Catastrophes naturelles, Environnement et verdissage, Paix

L'approche par les compétences (APC) mise en place dans le primaire sera renforcée par la mise à disposition d'outils pédagogiques permettant de donner du sens aux apprentissages et à l'acquisition des compétences en particulier. Ces outils pédagogiques seront revus pour intégrer l'enseignement des thèmes suivants : VIH/SIDA, protection de l'environnement et verdissage, paix, démocratie, réduction des risques de catastrophes, etc. Un prolongement au niveau secondaire sera encouragé pour consolider les acquis des élèves dans le cycle d'enseignement fondamental.

Le chapitre suivant, qui porte sur les coûts et financements du PIE, présente le détail des investissements déjà acquis par sous-secteur et par bailleur.

IV. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN

IV.1 Contexte de base

Le cadrage financier a été fait en l'absence de données sur l'exécution des derniers budgets sectoriels. Le modèle de simulation est parti d'une reconstruction d'un budget plausible pour l'année 2010 basée sur (i) une estimation des effectifs du personnel par type, statut, corps et fonction, alimentée par le recensement effectué par l'Inspection Générale de l'Education Nationale, (ii) une estimation des niveaux de salaires et indemnités moyens en fonction de données de la solde pour évaluer les masses salariales, et (iii) des données éparses sur les dépenses de fonctionnement des trois îles, des établissements autonomes et du MEN.

Le profil des dépenses publiques courantes de 2010 telles que reconstituées est le suivant :

Montant :	9 800 millions de FC
Part du PIB :	4,9%
Part des dépenses totales de l'Etat :	20,4%
Part des dépenses publiques courantes hors dette :	27,2%
Part des salaires dans les dépenses courantes :	95,4%

Ces valeurs sont relativement élevées par rapport aux moyennes régionales qui sont :

Part de l'éducation dans le PIB :	4,1%
Part dans les dépenses publiques hors dette :	22,1%

Cette reconstitution révèle par ailleurs, une distribution atypique des dépenses courantes par niveau d'études.

Répartition du budget de l'état par niveau d'études (en millions de FC)

Niveau d'études	Comores, 2010		Moyenne régionale	Rapport
	Montant	%	%	
Primaire	3 708,5	37,9	47,3	0,80
Collège	2 909,9	29,8	17,5	1,70
Lycée	1 976,2	20,2	10,1	2,00
Enseignement Technique	226,5	2,3	5,5	0,42
Enseignement Supérieur	960,0	9,8	19,6	0,50
Total	9 781,1	100,0	100,0	1,00

Source RESEN - présentation de février 2012

La nomenclature du budget de l'Etat est très peu détaillée. Le projet de Loi de Finances Rectificative de 2012 comporte une ligne budgétaire pour le salaire de l'ensemble du personnel du secteur. Les autres allocations de fonctionnement non salarial sont distribuées en six natures de dépenses. Ces dernières sont ventilées entre le Cabinet, six services rattachés et cinq directions générales. Les cinq établissements publics du secteur, dont l'Université, bénéficient d'une subvention inscrite sur une

seule ligne budgétaire. Les investissements sont inscrits sur une ligne unique intitulée : acquisitions, construction et réparation des immeubles.

L'élaboration d'un budget sectoriel cohérent avec le CDMT et l'analyse de son exécution vont requérir une nouvelle approche et des outils extra budgétaires. La démarche budgétaire utilisée pour le PIE situe le MEN et ses PTF dans une approche budgétaire triennale à horizon glissant.

IV.2 Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'Education

IV.2.1 Constitution du CDMTE

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'Education (CDMTE) pour les années 2013 à 2015 représente le budget total du PIE. Il est établi sur la base de deux sources :

- la Simulation statistique et financière 2010 – 2020 élaborée en 2012, qui fournit les données sur le budget de fonctionnement du secteur ;
- le Plan Triennal d'Activités Budgétisées 2013–2015 (PTAB) élaboré en 2012, qui récapitule l'ensemble des investissements du secteur, ceux dont le financement est assuré par les projets et programmes des PTF du secteur, ceux qui sont supportés par le budget de l'Etat et ceux dont le financement est à rechercher.

L'ensemble des données budgétaires du secteur sont rassemblées dans la Base des Données Budgétaires de l'Education (BDBE), un fichier Excel qui permet de relier les données entre elles : liaisons entre la Simulation financière et le PTAB, et liaisons entre le CDMTE et les deux éléments précédents.

La totalité du financement du budget de fonctionnement du secteur est imputée au Budget de l'Etat. Il est attendu que le Budget de l'Etat finance de plus en plus de dépenses d'investissement.

Financement du CDMTE par budget et bailleur

BUDGET	Fonctionnement (Modèle)			Investissement (PTAB)			Total Fonction + Inv.		
	000 FC	USD	%	000 FC	USD	%	000 FC	USD	%
Total	37 545 564	99 205 758	100%	24 128 364	63 753 808	100%	61 673 928	162 959 566	100%
Budget Etat	37 545 564	99 205 758	100%	1 368 144	3 615 016	5,7%	38 913 708	102 820 774	63,1%
PTF hors GPE	0	0	0%	15 323 962	40 490 143	63,5%	15 323 962	40 490 143	24,8%
GPE	0	0	0%	1 740 923	4 600 000	7,2%	1 740 923	4 600 000	2,8%
A rechercher	0	0	0%	5 695 335	15 048 650	23,6%	5 695 335	15 048 650	9,2%

La part de l'Etat qui couvre 63,2% du financement sectoriel est prépondérante mais elle concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement (96,5% du budget de l'Etat) dont la plus grande part (81,9%) est affectée aux dépenses salariales. Cette répartition du budget de l'Etat rend les financements obtenus ou espérés des PTF plus décisifs pour l'atteinte des objectifs sectoriels.

Financement du CDMTE par programme et bailleur (en milliers de FC)

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT					TOTAL		
	BUDGET ETAT		B. ETAT	FME	AUTRES PTF	A RECHERCHER	TOTAL	%	MONTANT	%
Préélémentaire	1 830 308	4,9%	0	0	2 306 004	346 750	2 652 754	11,0%	4 483 062	7,3%
Primaire	12 467 530	33,2%	1 037 191	1 475 188	6 679 368	0	9 191 748	38,1%	21 659 278	35,1%
Alphabétisation	1 114 695	3,0%	0	0	0	424 532	424 532	1,8%	1 539 227	2,5%
Secondaire	15 034 791	40,0%	250 659	0	99 292	2 711 767	3 061 718	12,7%	18 096 509	29,3%
ETFP	2 437 173	6,5%	0	0	3 987 419	1 077 177	5 064 596	21,0%	7 501 769	12,2%
Enseign. Supérieur /Recherche et développement	4 661 066	12,4%	0	0	434 928	1 135 109	1 570 037	6,5%	6 231 104	10,1%
Gestion Sectorielle	0	0,0%	80 294	265 735	1 816 950	0	2 162 979	9,0%	2 162 979	3,5%
TOTAL	37 545 564	100%	1 368 144	1 740 923	15 323 962	5 695 335	24 128 364	100%	61 673 928	100%

Au niveau des investissements, sous réserve de la mobilisation des financements à rechercher, ceux destinés au primaire représentent 38,1% du PTAB. Ils précèdent les investissements en faveur de l'ETFP qui s'élèvent à 21% des investissements de la période, devant le secondaire général qui en bénéficie à hauteur de 12,7%.

La répartition de l'ensemble des budgets sectoriels place le primaire en tête avec 35,1% des allocations. Il est suivi par le secondaire avec 29,3% puis par l'ETFP avec 12,2%.

IV.3 Evolution des dépenses courantes

La part des dépenses d'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat passe de 20,4% en 2010 à 22,7% en 2015, soit une augmentation en volume du budget de l'éducation de 5% par an pour les seules dépenses courantes.

IV.3.1 Evolution des dépenses courantes par programme

Les sous-secteurs Préélémentaire et Alphabétisation, dont les allocations sont quasi inexistantes en 2010, sont amenés à se développer tout particulièrement pour arriver en 2015, respectivement à 5,8% et 3,3% des dépenses courantes du secteur. Les dotations à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle sont renforcées pour soutenir la création des filières post primaire et post collège. De 5,4% en 2013, elles atteignent 7,5% des dépenses courantes en 2015. La part de l'Enseignement supérieur (11,9% en 2013) croît d'un point. Le primaire, qui représente 34,1% du fonctionnement en 2013, décroît à 32,5%. Le secondaire est le sous-secteur dont la part (42,6% en 2013 et 38% en 2015) est la plus réduite. Les arbitrages financiers pour les dépenses courantes sont visualisés dans le tableau ci-après.

Evolution des dépenses courantes par niveau d'enseignement (en millions de FC)

Evolution des dépenses courantes Niveau d'études	2013		2014		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Total	11 770	100%	12 573	100%	13 200	100%
Préélémentaire	459	3,9%	608	4,8%	761	5,8%
Primaire	4 017	34,1%	4 157	33,1%	4 293	32,5%
Secondaire général	5 013	42,6%	5 010	39,8%	5 012	38,0%
ETFP	638	5,4%	812	6,5%	987	7,5%
Enseignement supérieur	1 398	11,9%	1 554	12,4%	1 709	12,9%
Alphabétisation	246	2,1%	432	3,4%	437	3,3%

Source : Modèle de simulation 2012

IV.3.2 Evolution des dépenses courantes par nature de dépenses

Le scénario retenu projette une diminution de la part des dépenses salariales des enseignants et des non enseignants au profit des autres dépenses de fonctionnement. La part de ces dernières dans le montant total des dépenses courantes, estimée à 4,6% en 2010, progresse à 15, 5% en 2013 pour atteindre 20,1% en 2015.

Evolution des dépenses courantes en milliers de FC

NATURE DES DEPENSES	2 013	2 014	2 015
DEPENSES COURANTES TOTALES	11 770 917	12 573 766	13 200 881
Dont dépenses salariales	9 944 885	10 249 060	10 549 128
%	84,5%	81,5%	79,9%
Dont dépenses non salariales	1 826 032	2 324 706	2 651 753
%	15,5%	18,5%	20,1%

Source : Modèle de simulation 2012

Cette progression des allocations de fonctionnement non salarial permet une meilleure prise en charge des dépenses pédagogiques, mais aussi de nouvelles dépenses stratégiques comme l'éducation parentale, la stimulation de la demande pour l'enseignement primaire, l'alphabétisation fonctionnelle, les subventions à l'enseignement secondaire général privé et les subventions pour la recherche.

IV.4 Budget d'investissement du PIE

IV.4.1 Le Plan Triennal d'Activités Budgétisé

Le budget d'investissement du PIE est exposé dans le Plan Triennal d'Activités Budgétisé (PTAB) qui figure en Annexe.

Le PTAB détaille l'ensemble des investissements du PIE par programmes et sous programmes qui correspondent aux niveaux d'études du modèle de simulation. Il comprend en plus un programme transversal relatif à la gestion sectorielle.

Les activités du PTAB ont été identifiées en fonction des objectifs retenus et des stratégies sélectionnées dans la Note de cadrage sectoriel, et en regard des projets et programmes en cours d'exécution. Les investissements prévus dans la simulation financière ont été repris dans le PTAB et complétés par ceux destinés au développement de la formation professionnelle et à la professionnalisation des filières universitaires.

L'agencement de toutes les activités des bailleurs par niveau d'études et par volet permet d'identifier les activités dont la coordination doit être organisée par le MEN avec le concours des PTF qui y contribuent.

La présence d'activités prioritaires, sans financement, qui ont été retenues aux fins de l'atteinte des objectifs sectoriels fait du PTAB un outil de ciblage des interventions à soutenir par des bailleurs potentiels.

Les investissements du PIE s'élèvent à 24,1 milliards de FC (\$US 63,7 millions), dont 23,7% sans financement, après la prise en compte de l'apport du GPE, soit 5,7 milliards de FC (\$US 15 millions).

Répartition des investissements par nature de dépense

code	NATURE DES DEPENSES DU PTAB	K FC	USD	%
TOTAL GENERAL		24 128 362	63 753 803	100,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 351 142	14 139 196	22,2%
11	Salaires	117 187	309 641	0,5%
12	Formations	1 979 852	5 231 316	8,2%
15	Autres dépenses de fonctionnement	3 254 103	8 598 239	13,5%
TOTAL INVESTISSEMENT		18 777 220	49 614 607	77,8%
21	Etudes architecturales et techniques	1 532 884	4 050 303	6,4%
22	Travaux de génie civil	10 552 617	27 882 931	43,7%
23	Equipements et mobilier	3 036 069	8 022 133	12,6%
24	Manuels et matériels didactiques	1 929 947	5 099 453	8,0%
25	Services de spécialistes	1 725 704	4 559 786	7,2%

Les allocations du budget d'investissement par nature de dépenses sont largement en faveur des investissements (77,8% du budget). Les dépenses de fonctionnement qui accompagnent la mise en œuvre des programmes et projets représentent 13,5% du budget d'investissement tandis que les dépenses de formation initiale et continue s'élèvent à 8,2%. Les salaires (0,5% du budget) sont ceux de contractuels.

Financement des investissements par programme et par bailleur (en milliers de FC)

Programme Bailleur	Préélémentaire	Primaire	Alphabétisation	Secondaire 1	Secondaire 2	Formation technique et professionnelle	Enseignement supérieur & recherche	Gestion sectorielle	TOTAL EN KFC
BUDGET ETAT	0	1 037 189	0	231 695	18 964	0	0	80 294	1 368 142
UNION EUROPEENNE	0	321 073	0	99 292	0	2 363 819	0	1 054 848	3 839 032
BID	2 270 769	1 471 795	0	0	0	0	0	0	3 742 564
COMITE ARABE DOHA	0	2 569 406	0	0	0	0	228 288	90 000	2 887 694
GPE	0	1 475 188	0	0	0	0	0	265 735	1 740 923
JAPON	0	0	0	0	0	1 623 600	0	0	1 623 600
UNICEF	35 235	815 852	0	0	0	0	0	228 015	1 079 102
FSD	0	756 923	0	0	0	0	0	189 231	946 154
France AFC/SCAC	0	471 828	0	0	0	0	206 640	254 856	933 324
IDA	0	272 492	0	0	0	0	0	0	272 492
A RECHERCHER	346 750	0	424 532	1 702 109	1 009 658	1 077 177	1 135 109	0	5 695 335
%	13,1%	0,0%	100,0%	83,7%	98,2%	21,3%	72,3%	0,0%	23,6%
TOTAL	2 652 754	9 191 746	424 532	2 033 096	1 028 621	5 064 596	1 570 037	2 162 979	24 128 362
%	11,0%	38,1%	1,8%	8,4%	4,3%	21,0%	6,5%	9,0%	100,0%

L'enseignement préélémentaire représente 11% du budget d'investissement. Son financement est déficitaire de 13,1%. Le financement de l'Enseignement préélémentaire est supporté par la Banque Islamique de Développement.

Le primaire, appuyé par neuf des dix bailleurs du secteur, reflète la priorité qui lui est généralement conférée par les PTF. Ses besoins sur la période sont entièrement couverts.

L'alphabétisation fonctionnelle ne bénéficie d'aucun financement direct. L'alphabétisation prise en charge par l'Union Européenne est de type préprofessionnel.

L'enseignement secondaire général manque de financement malgré un besoin de construction et de réhabilitation de ses infrastructures. Les investissements du premier cycle et du second cycle ne sont respectivement pas couverts à hauteur de 83,7% et de 98,2%.

Les activités programmées pour l'enseignement technique et la formation professionnelle sont financées à hauteur de 69%. Celles qui ne sont pas couvertes concernent les nouvelles filières d'enseignement technique et professionnel post primaire et post collège projetées dans la stratégie sectorielle.

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui représente 6,5% du budget d'investissement, n'a pas obtenu de fonds pour les travaux de conversion de ses infrastructures prévus dans le cadre de sa restructuration.

V. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI-EVALUATION

V.1 Modalités d'exécution

La mise en œuvre du PIE retient l'approche d'intervention par projet comme modalité d'exécution, dans la mesure où une grande partie des interventions consolidées dans le Plan proviennent des différents projets envisagés ou déjà conclus avec certains bailleurs de fonds au profit du secteur de l'éducation pour la période 2013-2015. C'est ainsi que les appuis des partenaires au développement pourront mieux répondre aux priorités nationales tout en œuvrant pour le renforcement des capacités nationales de gestion de l'aide au développement.

V.1.1 Responsabilité générale d'exécution

La responsabilité générale de la mise en œuvre du Plan incombe au Ministère de l'éducation Nationale (MEN) pour veiller à l'exécution des engagements du Gouvernement de l'Union des Comores en matière d'éducation et de formation. Le Ministère de l'Education Nationale travaillera en étroite collaboration avec les autres Ministères concernées par le PIE (FOP, Emploi, Finances, etc.) et les Commissariats en charge de l'Education dans les Iles Autonomes pour que chacun puisse, pour les parties du Plan qui relèvent de ses compétences, apporter sa contribution au cours de l'exécution.

Ainsi, le MEN identifiera dans son plan d'action annuel les interventions à exécuter par les institutions nationales centrales et décentralisées, et celles à exécuter par les partenaires au développement, y compris les organisations non gouvernementales (ONG).

V.1.2 Coordination opérationnelle nationale

La coordination opérationnelle nationale sera conduite par l'Equipe des directeurs du MEN présidée par le Secrétaire Général. Elle consacrera, chaque bimestre, une de ses séances au PIE. Cette séance sera systématiquement élargie aux Chefs des Bureaux des CEIA. Elle pourra aussi être élargie à des responsables de volet ou sous volets ou à des représentants de PTF en fonction de l'ordre du jour. Ces séances auront, entre autres, pour objet la coordination/régulation des interventions techniques des PTF (missions, études, assistance technique, activités).

V.1.3 Coordination opérationnelle insulaire

Le Comité de suivi de l'éducation de chaque île aura la responsabilité de la coordination opérationnelle des activités du Plan au niveau insulaire. Ce Comité est composé comme suit :

- Président : Chef de Bureau du CEIA ;
- Membres : DAF, DRH, Directeur de la Planification, Coordinateur de l'IGEN dans les îles CIPR, Directeur de l'Enseignement Primaire, Directeur Enseignement Secondaire, Directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Il pourra être élargi aux Organisations de la Société Civile (ONG, Syndicats des personnels d'éducation, Associations des parents d'élèves) représentées localement, en fonction des besoins de l'ordre du jour.

V.2 Mise en œuvre des activités

V.2.1 Service des projets de la Direction générale de la planification

Afin de mieux coordonner les projets qui constituent une grande partie du Plan, le Service des projets et programmes de la Direction générale de la planification sera réactivé, doté en personnel et aura la responsabilité du suivi et de l'évaluation des projets et des investissements du budget de l'Etat.

V.2.2 Responsable des projets d'investissements sectoriels

Les unités *ad hoc* constituées pour la gestion fiduciaire et/ou opérationnelle des projets ou programmes d'investissements sectoriels continueront à assumer les missions qui leur ont été confiées d'accord parties par le gouvernement et les PTF. Les responsables de ces unités veilleront à coordonner les activités de leurs projets entre eux et avec les responsables des volets et sous volets du Plan. Chaque fois que deux ou plusieurs projets appuieront un même volet, un groupe de travail pour la coordination et le suivi des activités du volet comprenant les représentants de ces projets et le responsable de volet sera constitué. Lorsque le PTF assure, en interne, la gestion de ses interventions, celui qui en assume la responsabilité aura les mêmes missions que le responsable d'une unité de gestion de projet.

Ces responsables devront fournir semestriellement, à la DGPE et à la DAF du MEN, pour les besoins du suivi du Plan toutes les données sur l'exécution physique et financière ainsi que sur les évaluations de leur projet. Les PTF transmettront chaque année à la DAF, sous le format de la Base des Données Budgétaires de l'Education, toutes les informations sur la programmation de leurs futures interventions. Ces informations permettront d'élaborer les supports de la programmation budgétaire et de mise en cohérence des interventions des différents bailleurs du secteur notamment au cours des revues sectorielles conjointes.

V.2.3 Responsable des volets et sous volets du Plan

Le responsable du service le plus impliqué dans la mise en œuvre d'un volet ou sous volet sera retenu pour assurer la responsabilité d'exécution du volet ou du sous volet considéré. Le responsable d'exécution assure la coordination des divers appuis destinés à son volet ou sous volet, veille à leur complémentarité, planifie leur mise en œuvre, assure le suivi de leur exécution et produit les rapports semestriels de leur avancement.

Les volets et sous volets peuvent avoir des responsables au niveau national, insulaire et/ou sur le terrain. La liste des responsables de volet ou sous volet est en annexe.

V.2.4 Programmation et suivi budgétaires

V.2.4.1 Processus de programmation budgétaire

Les autorités du MEN ont marqué leur engagement à poursuivre le processus de planification et de programmation budgétaires emprunté pour l'élaboration de ce Plan.

La planification s'appuie sur une simulation statistique et financière à l'horizon 2020 qui a permis de retenir, en cohérence avec les conclusions du RESEN, des options stratégiques et d'effectuer des arbitrages budgétaires financièrement soutenables. Cet exercice, qui est lourd, peut être actualisé tous les 4 ans.

Le Plan Triennal d'Activités Budgétisé, élaboré en cohérence avec les travaux précédents, récapitule l'ensemble des investissements requis pour atteindre les objectifs sectoriels. Il inclut les activités financées par le budget de l'Etat, celles couvertes par les financements des PTF et celles dont le financement n'est pas encore acquis. Ce dernier aspect en fait un outil de plaidoyer et d'orientation

pour la mobilisation de fonds additionnels, y compris ceux du GPE. Le PTAB, qui est à horizon glissant, est actualisé chaque année.

Le modèle de simulation pour les dépenses de fonctionnement et le PTAB pour les dépenses d'investissement permettent d'élaborer le Cadre de Dépenses à Moyen Terme de l'Education (CDMTE). Ce cadre triennal est actualisé annuellement.

La première année du CDMTE doit être la référence pour l'élaboration des budgets annuels sectoriels au risque d'invalider tout le processus antérieur. Cette approche implique l'abandon de la confection de budgets incrémentiels à laquelle une compréhension restreinte de la Lettre de cadrage budgétaire incite, afin de promouvoir les nouveaux arbitrages entre les sous-secteurs et les natures de dépenses qui ont été retenus pour le développement du système.

Le suivi de l'exécution du budget de l'Etat devra permettre (i) de s'assurer que les dépenses effectuées sont conformes à la nature et au montant des allocations arbitrées, (ii) de pouvoir intervenir à temps lorsque ce n'est pas le cas, et (iii) de fournir toutes les informations de suivi sur le niveau des engagements et des paiements de l'ensemble des budgets sectoriels avec les détails requis pour les comparer au cadrage budgétaire (les rubriques actuelles du budget de l'Etat ne permettent pas ce rapprochement).

V.2.4.2 Responsables du processus budgétaire

Les responsables de la conduite du processus budgétaire de l'Etat sont :

- *au niveau du secteur éducation* : les DAF et les responsables de la planification des ministères en charge de l'éducation et en charge de la formation professionnelle, et ceux des Commissariats en charge de l'Education dans les Îles Autonomes ;
- *au niveau des autres ministères* : les responsables du plan, du budget et des finances.

La nouvelle approche budgétaire appelle des actions que le Plan prévoit de réaliser :

- le renforcement des capacités des structures concernées par (i) l'affectation d'agents complémentaires et la formation, en présentiel et à distance, aux méthodes et à l'utilisation des outils de programmation budgétaire et (ii) leur équipement en matériels bureautiques et informatiques ;
- l'instauration d'une collaboration et d'une coordination efficace entre les différents intervenants du processus : il est prévu, à cet effet, de constituer un Groupe Technique d'Elaboration des Budgets et un Comité Interne d'Approbation des Budgets, et de leur assurer des moyens de fonctionnement ;
- la définition des procédures budgétaires incluant, entre autres, la description des produits attendus, la responsabilité des intervenants et le calendrier des travaux. Un manuel de procédures d'élaboration et de suivi des budgets sectoriels sera élaboré pour satisfaire à cette nécessité.

V.3 Mécanismes de suivi-évaluation

Il faut distinguer différents niveaux de suivi/évaluation :

- technique et politique (ou de pilotage),
- interne et externe.

V.3.1 Pilotage et coordination nationale

L'option retenue a été de s'appuyer sur une instance existante plutôt que d'en créer une nouvelle. Ainsi le pilotage, la coordination stratégique et le suivi de l'exécution du Plan seront confiés au Groupe Technique du Secteur Education (GTSE) créé par le Commissariat Général au Plan en vue du suivi des

programmes du secteur éducation de la SCRP. Pour exercer la mission de pilotage du Plan Intérimaire pour l'Education, la composition du GTSE sera élargie pour devenir la suivante :

Représentants des autorités publiques

Le Secrétaire général du MEN, les Commissaires à l'Education des Îles Autonomes, l'IGEN, la DGPE, la DGPPE, la DGESR, la DGET, la DG Culture, la DAF, le représentant de l'UDC, le Point focal de la Cellule Education du CGP, les représentants des ministères ci-après : Formation professionnelle et emploi, Budget, Finances, Santé, Fonction publique, le représentant du Commissariat en charge de la jeunesse et des sports, le représentant de la cohésion, du droit et du développement.

Représentants des organisations de la société civile

Enseignement privé, Syndicat des enseignants, ONG FAWECOM et MAEECHA, représentants des parents d'élèves.

Représentants des PTF intervenants sur le secteur éducation

UNICEF, Union Européenne, France, BID, Comité Arabe de Doha, JICA, ISESCO, ALECSO, Chine, BIT, OIF, IDA, UNESCO, etc.

Par ailleurs le GTSE sera doté d'un Secrétariat technique composé du Point focal éducation du CGP et d'un représentant de la DGP, de l'IGEN et de la DAF. Il assumera les missions ci-après :

- Préparation et organisation des Revues annuelles sectorielles conjointes Gvt / PTF
- Elaboration des rapports semestriels d'avancement de l'exécution du PIE
- Elaboration des rapports sectoriels (indicateurs de résultats, statistiques ...)
- Rapport de suivi de la mise en œuvre du PIE (avancement physique, exécution financière)
- Suivi de la mise en œuvre des résolutions des revues
- Elaboration des documents budgétaires
- Examen de la cohérence des nouvelles interventions avec le PIE.

Le GTSE tiendra des séances trimestrielles au cours desquelles il examinera les rapports trimestriels d'avancement et de suivi – évaluation du Plan.

V.3.2 Outils de suivi-évaluation

En prenant comme point de départ et outil de référence le Plan Triennal d'Action Budgétisé, annexé à ce plan, il sera élaboré un rapport semestriel d'exécution financière du PIE. Le rapport du second semestre de l'année constituera le rapport annuel et sera plus détaillé.

Ces rapports semestriels d'exécution du PIE incluront :

- Les indicateurs de résultats du PIE (cibles, objectifs atteints) (annuellement)
- Les taux d'exécution financière pour chaque ligne/volet
- Le plan des réhabilitations/constructions (cibles/objectifs atteints)
- Le compte rendu des éventuels problèmes d'exécution financière
- Un suivi des recommandations des revues sectorielles
- Les mesures à prendre pour réaliser les activités prévues dans les délais.

V.3.3 Mécanisme d'évaluation interne

Au niveau technique, l'évaluation interne se fera à travers les structures existantes (services planification et finances) qui verront leurs capacités renforcées, en particulier le service des projets et programmes qui sera chargé de produire les rapports et les indicateurs de suivi. Les structures responsables de chaque programme/volet devront fournir à ce service les informations sur le niveau

d'exécution physique des activités à leur charge. A cette fin, ils élaboreront des plans d'actions/fiches volet qui alimenteront le tableau de bord du Secrétaire Général. Les unités de planification et services financiers insulaires fourniront les informations statistiques et financières.

Au niveau politique, les décideurs du MEN et des Commissariats seront informés sur l'approche sectorielle, processus qui est déjà entamé à travers l'examen et la validation du PIE. Ces ateliers d'information toucheront également les responsables du budget, du Ministère des Finances, du Plan et de la fonction publique ainsi que la Commission éducation de l'Assemblée Nationale.

V.3.4 Mécanisme de suivi externe

Les partenaires techniques et financiers fourniront un appui à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution. Ces rapports semestriels seront présentés aux PTF lors de revues sectorielles. Un mécanisme de coordination sectorielle incluant des représentants des partenaires techniques et financiers et des partenaires sociaux sera mis en place sur la base de l'existant. Le Groupe Technique Sectoriel de l'Education (GTSE) mis en place dans le cadre de la SCRIP et défini dans un arrêté de novembre 2011 pourrait voir ses missions et sa composition élargies.

V.3.5 Mécanisme de coordination des PTF

Le groupe local des partenaires techniques et financiers de l'éducation est actif aux Comores. Il a été fortement impliqué dans la préparation, l'élaboration et la finalisation du PIE. C'est ainsi qu'au début du processus, une série de rencontres avec les principaux PTF a permis de mettre à plat les financements prévus sur la période 2013-2015 et les appuis envisagés. Il en a résulté l'élaboration du plan triennal d'actions budgétisées qui intègre dans le détail les contributions des différents partenaires. C'est ce plan d'actions budgétisées qui a servi de base à l'élaboration du PIE. Cette dynamique amorcée va se poursuivre afin de renforcer la collaboration intersectorielle.

VI. RISQUES ET IMPACTS

VI.1 Risques liés au fonctionnement du système

VI.1.1 Risques institutionnels

La récente stabilité politique est en période de consolidation et la répartition des responsabilités entre les structures de l'Union et celles des Îles Autonomes est en cours de finalisation. La mise en cohérence de la planification et la coordination de l'exécution des actions du niveau national et du niveau insulaire exigeront le développement de systèmes efficaces de communication et d'instances opérationnelles de concertation et de coordination entre les décideurs de ces niveaux.

L'approche participative retenue pour l'élaboration du plan intérimaire de l'éducation, qui a impliqué les responsables du Ministère en charge de l'éducation et des Commissariats en charge de l'éducation des îles, l'ouverture du Groupe Technique Sectoriel de l'Education à toutes les parties prenantes du système éducatif et l'extension de ses missions au pilotage, à la coordination et au suivi du plan, devraient permettre d'éviter les risques d'incohérence et de résoudre les conflits de compétences.

VI.1.2 Risques budgétaires

Les risques budgétaires sont :

Une allocation insuffisante des ressources budgétaires nationales au secteur. Pour mémoire, les grèves à répétition des enseignants, provoquées par des arriérés de salaires, ont fortement perturbé le fonctionnement du système éducatif. Elles ont pris fin en 2009 avec le règlement des arriérés de salaire par l'Union Européenne. Ce risque sera réduit par la perspective de l'atteinte du point d'achèvement en fin 2012.

Une allocation intra sectorielle des ressources affectées au secteur non cohérente avec le CDMT Education, qui mettrait en péril l'atteinte des objectifs du plan et la crédibilité de l'approche sectorielle. Ce risque, très présent, a conduit à prévoir dans le plan l'organisation d'ateliers d'information à destination des responsables de l'élaboration des budgets sectoriels, des responsables du Ministère en charge du budget et des membres de la Commission éducation de l'Assemblée Nationale. Le plan pourvoira aussi à la création et au fonctionnement de deux instances : le Groupe technique d'élaboration des budgets sectoriels et le Comité d'approbation interne de ces budgets. Il renforcera aussi les ressources humaines et matérielles des structures en charge des budgets sectoriels.

VI.2 Risques liés à la mise en œuvre

VI.2.1 Infrastructures scolaires

Le risque en matière de construction et de réhabilitation provient de l'absence (i) d'expertise interne au Ministère de l'éducation nationale pour assumer sa mission de maître d'œuvre des infrastructures du PIE, et (ii) de plans types approuvés par le MEN. Ce risque pourrait être maîtrisé par l'affectation d'un ingénieur en génie civil au niveau de chaque île et par l'adoption officielle du Guide de conception des constructions scolaires – normes et standards - élaboré en avril 2012 par le Fonds d'Appui au Développement Communautaire (FADC) financé par la Banque mondiale. Cette adoption constitue un préalable à l'élaboration de plans types qui respecteraient les règles du Guide, et à leur mise en œuvre.

Les risques relatifs à la construction des classes seront réduits du fait qu'il existe des normes de construction. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PIE, le recrutement d'un ingénieur en génie civil est prévu pour assumer la maîtrise d'ouvrage déléguée et coordonner la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des classes du projet. Il faut ajouter que le choix des localités d'implantation des constructions prendra en compte les risques naturels aux Comores. Il sera effectué par les responsables de la carte scolaire et des spécialistes en risques naturels, avec l'appui des partenaires.

VI.2.2 Manuels scolaires

Le premier risque est constitué par les éventuels retards dans l'élaboration des manuels et des guides, qui compromettraient leur calendrier d'acquisition et de livraison aux écoles. Trois dispositions ont été prises pour pallier ce risque :

- La première est la programmation de deux appels d'offres d'impression, l'un en 2013 pour les manuels et guides d'éveil en phase d'expérimentation, l'autre en 2014 pour les manuels et guides de français et de mathématiques ;
- La deuxième disposition est l'adoption d'un chronogramme précis pour la conception, l'expérimentation, la finalisation et l'adoption des nouveaux manuels ;
- La troisième disposition est conservatoire : elle prévoit de réimprimer les titres actuellement utilisés, au cas où des retards d'élaboration des nouveaux manuels et guides compromettraient leur acquisition pendant la durée du projet. Cette disposition impacterait la conception de nouveaux tests standardisés basés sur les programmes et conduirait à utiliser les tests du PASEC après leur mise à jour.

Le second risque est une mauvaise utilisation des manuels. Pour l'éviter, une formation à destination de tous les enseignants et une évaluation externe de l'utilisation des manuels ont été programmées.

VI.2.3 Scolarisation des handicapés

Le risque est la réticence des parents des enfants handicapés à inscrire leurs enfants dans les classes d'enseignement préélémentaire spécialisées pour malentendants ou pour malvoyants. Ce risque sera réduit par l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation à destination des parents concernés.

VI.2.4 Gestion du projet financé par le GPE

Les Comores ont adopté une Stratégie de Réforme de la Gestion des Finances Publiques qui est en cours d'exécution. Cependant, la mise en œuvre des dépenses publiques au niveau central et au niveau des îles souffre encore de longs délais et les informations sur leur exécution ne sont pas disponibles. Le budget de l'Etat ne comportait pas d'investissements avant 2012 et les projets d'investissement du secteur éducation sont gérés soit par des structures projet *ad hoc* soit directement par les PTF qui les financent. Dans ce contexte, la gestion du projet financé par le GPE est confiée à l'UNICEF afin de minimiser les risques fiduciaires tout en conservant le mode opératoire général du PIE, notamment en matière de pilotage et de coordination, ainsi que de responsabilités de mise en œuvre des volets et sous volets.

VI.3 Impacts attendus du Plan

VI.3.1 Réduction de la pauvreté

L'enseignement maternel actuel est quasi entièrement privé et de qualité variable, si bien que les pauvres y accèdent peu.

Le Plan prévoit le développement de l'Enseignement préélémentaire public à travers des classes ECR dans lesquelles les enseignements seront dispensés en Shikomori, la langue maternelle des enfants. Le développement de ces classes d'enseignement préélémentaires publiques devrait accroître l'accès des pauvres et améliorer le niveau qualitatif des enseignements. Il est aussi attendu, comme l'ont prouvé les expériences en la matière, une amélioration quantitative et qualitative de l'enseignement primaire.

De même, au niveau de l'enseignement élémentaire et secondaire, l'accroissement de l'accès, combiné avec l'amélioration de la qualité pour augmenter le taux d'achèvement, vise un double changement dans la vie de la population :

- au plan économique, (i) une diminution du risque de pauvreté, qui passe de 32% pour un non scolarisé à 12% pour ceux qui ont achevé le primaire, et (ii) une baisse du gaspillage des ressources affectées au primaire du fait des redoublements et des abandons² ;
- au plan social, (i) une meilleure rétention du savoir lire, (ii) la réduction de l'analphabétisme, et (iii) lorsque la mère a achevé le cycle primaire, une baisse des grossesses précoces, une meilleure scolarisation des enfants et en particulier des filles³, et une plus grande utilisation des méthodes contraceptives⁴.

VI.3.2 Promotion de l'égalité et de la culture genre

Il est clair que l'éducation exerce un impact positif sur le changement de comportement de la population. Ainsi, beaucoup d'interventions du PIE contribuent à la construction socioculturelle des relations entre les femmes et les hommes dans la société. Ces interventions mettent l'accent sur l'égalité entre les sexes, pour améliorer les conditions de réalisation des droits et du potentiel de chaque citoyen en vue de contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du pays, telle que stipulée dans la Loi d'orientation sur l'éducation en vigueur.

On note à titre d'exemple les actions d'éducation parentale, d'alphabétisation, de diversification de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, etc. qui visent à produire des impacts sociaux, particulièrement bénéfiques pour les filles et les femmes en âge adulte.

VI.3.3 Renforcement du Capital Humain

La réduction de la pauvreté et la promotion de l'égalité genre sont des facteurs essentiels de renforcement du capital humain qui traduit un ensemble des aptitudes, qualifications, expériences accumulées par un individu, préservées et développées pour produire un bénéfice. Il est rendu plus efficace et productif par l'éducation, la formation et un bon état physique et mental.

² RESEN 2012 : La prise en compte cumulée de la fréquence des redoublements et des abandons en cours de cycle en 2009 – 2010 ont conduit à estimer que 36% des ressources mobilisées pour le primaire sont gaspillées.

³ RESEN 2012 : La scolarisation des enfants lorsque la mère est non scolarisée est 82% pour les garçons et de 78% pour les filles contre respectivement 92% et 87% lorsque la mère a achevé le cycle primaire.

⁴ RESEN 2012 : 9,4% des femmes qui n'ont pas été scolarisées utilisent une méthode contraceptive contre 14,5% de celles qui ont achevé le primaire.

Ainsi, le PIE met l'accent sur l'amélioration des capacités humaines de production de biens et services dans le pays pour augmenter la productivité, l'accès à l'emploi et les possibilités de gain de revenus, tout en veillant la réduction des facteurs de discrimination, notamment, ceux dont sont victimes les groupes vulnérables dans le secteur de l'éducation.